



**Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso,
Phase II**

Composante n°2 : Développement Rural Décentralisé

**Appui à la définition de stratégies de développement des
filieres agro-sylvo-pastorales et halieutiques sélectionnées
dans les régions d'intervention du PADAB II
« Goulots d'étranglement et actions pilotes »**

**RAPPORT FILIERE GOMME ARABIQUE
Région Sahel**



Juin 2009

**Denis GAUTIER
Gaston Georges OUEDRAOGO
Zacharie BADINI**

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION..... | 6 |
| 1. CONTEXTE ET QUESTIONS | 9 |
| 1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FILIERE GOMME..... | 9 |
| 1.1.1. A l'échelle nationale | 9 |
| 1.1.1.1. Le potentiel de production | 9 |
| 1.1.1.2. Estimation de la production et des exportations | 10 |
| 1.1.2. A l'échelle régionale (région du Sahel)..... | 13 |
| 1.2. PLACE DE LA GOMME DANS L'ECONOMIE DE LA REGION | 15 |
| 1.2.1. Répartition de la production de gomme par province en 2008 | 15 |
| 1.2.2. L'économie de la région | 16 |
| 1.2.3. Gomme arabique, lutte contre la pauvreté et genre | 17 |
| 2. CARACTERISATION DE LA FILIERE | 18 |
| 2.1. PRODUCTIVITE DES GOMMIERS | 18 |
| 2.2. QUALITE PRISE EN COMPTE PAR LE MARCHE | 18 |
| 2.3. ANALYSE FONCTIONNELLE | 18 |
| 2.3.1. Organisation de la filière..... | 18 |
| 2.3.2. Les acteurs de la filière et leurs rôles..... | 20 |
| 2.3.2.1. Les cueilleurs ou « producteurs » | 20 |
| 2.3.2.2. Les collecteurs..... | 21 |
| 2.3.2.3. Les commerçants..... | 21 |
| 2.4. FORMES D'ORGANISATION | 21 |
| 2.5. LES FLUX DE PRODUITS | 22 |
| 2.5.1. Circuit formel et circuit informel..... | 22 |
| 2.5.2. Les circuits de commercialisation | 22 |
| 2.5.3. Estimation des revenus | 22 |
| 2.5.4. Importance du marché formel/ informel..... | 23 |
| 2.5.5. Evolution des prix et modes de fixation des prix aux différents stades..... | 24 |
| 3. ELEMENTS DE COMPTES DE PRODUCTION DES AGENTS..... | 25 |
| 4. CONTRAINTES, GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET PERSPECTIVES | 26 |
| 4.1. CONTRAINTES DE LA FILIERE EXPRIMEES PAR LES ACTEURS DU NOYAU..... | 26 |
| 4.1.1. Contraintes au niveau de la cueillette..... | 26 |
| 4.1.2. Contraintes liées à la collecte..... | 27 |
| 4.1.3. Contraintes liées à la commercialisation..... | 27 |
| 4.2. LES GOULOTS D'ETRANGLEMENT..... | 28 |
| 4.2.1. L'absence de visibilité sur les besoins du marché international | 28 |
| 4.2.2. La qualité de la gomme..... | 29 |
| 4.2.3. La faiblesse des prix..... | 30 |
| 4.2.4. La nécessité d'une rémunération équitable des acteurs de la filière..... | 30 |
| 4.2.5. Les autres goulots d'étranglement..... | 31 |
| 4.3. PROPOSITIONS D'AXES D'INTERVENTION | 32 |
| 4.3.1. Proposition d'ordre général | 32 |
| 4.3.2. Quelques pistes pour « action pilotes » | 33 |
| 4.3.2.1. Au niveau régional | 33 |
| 4.3.2.2. Au niveau local | 34 |
| 4.3.3. Quelques pistes pour des « études d'approfondissement »..... | 35 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| 5. CONCLUSION | 37 |
| 6. BIBLIOGRAPHIE..... | 38 |

Liste des figures

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Évolution des exportations de la gomme dure (du Burkina Faso, Soudan, Tchad et Nigéria) vers l'UE 27 de 2003 à 2008 | 12 |
| Figure 2 : Évolution des prix en FCFA à l'exportation de la gomme dure vers l'UE 27 de 2003 à 2008..... | 13 |
| Figure 3 : Répartition de la production en tonnes par province dans le Sahel..... | 16 |
| Figure 4 : Schéma de l'organisation de la filière gomme dans la région du Sahel..... | 20 |

Liste des tableaux

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Les filières prioritaires dans les régions du PADAB II | 6 |
| Tableau 2 : Exportation du Burkina Faso en direction de l'UE 27 de 2003 à 2008 | 11 |
| Tableau 3 : Estimation de la production par province en fonction des modes d'exploitation..... | 15 |
| Tableau 4 : Structure en % du revenu monétaire dans la région du Sahel selon les postes..... | 16 |

Liste des acronymes

| | |
|------------|---------------------------------------------------------------------|
| APEGA | Association Professionnelle des Exportateurs de Gomme Arabique |
| ASPH | Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques |
| CIFOR | Centre International de recherche Forestière |
| CIRAD | Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement |
| CNSF | Centre National de Semences Forestières - |
| CRA | Chambres Régionales d'Agriculture |
| DANIDA | Coopération Danoise |
| DRD | Développement Rural Décentralisé |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FR-DRD | Fonds Régional de Développement Rural Décentralisé |
| GTZ | Agence de Coopération Technique Allemande |
| IMF | Institution de Micros Finances |
| INSD | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| NGARA | Network for Natural Gums and Resins in Africa |
| ONAC | Office National du Commerce Extérieur |
| PADAB II | Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina Faso |
| PDA/GTZ | Programme de Développement de l'Agriculture financé par GTZ |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| POA | Projet Opération Acacia |
| SODEGOM/HV | Société d'Exploitation des Gommages de Haute Volta» |
| STD | Structures Territoriales Décentralisées |
| VDS | Volontaires pour le Développement du Sahel |

INTRODUCTION

Le CIRAD a fourni un appui de court terme au Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina Faso (PADAB II 2006-2011) pour la définition avec les acteurs concernés de stratégies d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) tenant compte des opportunités et contraintes du marché de ces produits dans les régions d'intervention du programme : Centre-Est, Est et Sahel.

Le PADAB II est conçu selon une approche « programme » avec notamment une volonté marquée d'intégration dans la programmation budgétaire, les circuits financiers et les procédures de l'Etat. La forte dynamique institutionnelle actuelle est un atout considérable pour le développement ou l'émergence de ces filières régionales: déconcentration des services de l'Etat ; transfert progressif de compétences aux organisations de producteurs agricoles, aux chambres régionales d'agriculture et aux collectivités territoriales ; mise en place d'un cadre de concertation sectoriel national avec des principes harmonisés et de cadres régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles ; élaboration d'une loi foncière rurale ; adoption d'une stratégie nationale de la micro finance.

La prestation du CIRAD et de l'expertise nationale et internationale qu'il a contractée à cet effet, se situe dans la composante « Développement rural décentralisé » (DRD) du programme¹. Cette composante a pour objectif de lutter contre la pauvreté en créant des conditions favorables pour un accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs régionaux en amont et en aval de la production ASPH sur les bases (i) d'un développement de filières porteuses régionales choisis de façon concertée par les pouvoirs publics et le secteur privé ; (ii) d'une amélioration durable des systèmes de production ; (iii) d'un renforcement de la capacité des acteurs, privés comme publics. Un Fonds Régional de Développement Rural Décentralisé (FR-DRD) a été mis en place pour financer des investissements publics et privés en vue d'atteindre cet objectif.

Les principes opérationnels d'intervention de la composante sont de responsabiliser progressivement les collectivités, les organisations professionnelles et les individus pour leur permettre d'assurer à terme, la maîtrise d'ouvrage complète de leur développement: (i) le processus d'élaboration de l'approche appartient aux acteurs locaux ; (ii) l'approche est en cohérence avec les objectifs de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et les stratégies nationales « filières » ; (iii) l'approche doit être flexible et adaptable au dynamisme des marchés ; (iv) la liaison production /marché doit être un axe de référence. Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de développement des filières, il a été mis en place dans chaque région un groupe de travail constitué d'une diversité d'acteurs (services déconcentrés de l'Etat, Chambres Régionales d'Agriculture, instituts de recherche, opérateurs des filières...).

Les ateliers de concertation public-privé constitués de professionnels et de techniciens ont abouti à une première sélection des filières porteuses à promouvoir dans chaque région. Des plans d'actions de ces filières sont en cours d'élaboration. Des noyaux représentant les différents maillons de la filière ont été mise en place pour l'élaboration et le suivi de ces plans sur incitation des Chambres d'agriculture. Plusieurs actions de ces plans donneront lieu à cofinancement par les fonds.

Tableau 1 : Les filières prioritaires dans les régions du PADAB II

| Régions / Secteurs | Ressources halieutiques | Agriculture | Elevage | Environnement |
|--------------------|-------------------------|-------------|---------------|----------------|
| Est | Poisson | Niébé | Bétail/Viande | Karité |
| Centre Est | Poisson | Niébé | Aviculture | Bois/énergie |
| Sahel | Poisson | Niébé | Bétail/Viande | Gomme Arabique |

¹ Les deux autres composantes concernent l'Appui institutionnel et l'Appui au secteur de la micro finance.

L'objectif général de l'intervention du CIRAD est d'argumenter les propositions d'appui aux filières sélectionnées pour les plans d'actions dans les régions d'intervention du PADAB II en fonction des opportunités et contraintes de marché et en lien avec les politiques/stratégies et plans d'actions de niveau national/régional.

Ses objectifs spécifiques sont :

1. Faire une analyse technico-économique des filières prioritaires afin d'identifier les potentialités et principaux goulots d'étranglement relatifs à la liaison production / marché ;
2. Proposer pour chaque filière prioritaire, des axes d'intervention propre à améliorer la liaison production / marché et à lever les goulots d'étranglement identifiés ;
3. Proposer (1) des actions pilotes et éventuellement des porteurs potentiels susceptibles de les porter ; (2) identifier si nécessaire des besoins d'approfondissement sur des thématiques ciblées (technologies, process...). Les actions-pilotes pourront être considérées comme des tests à petite échelle ou comme des démonstrations de « bonnes » pratiques.

Ce travail s'appuie sur l'utilisation formelle d'un logiciel d'analyse de filière mis au point par le CIRAD avec l'appui financier du ministère français des Affaires Etrangères : le logiciel Analyse des Filières Agro-alimentaires (AFA).

Un comité de suivi des études a été mis en place, il est présidé par le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Le comité de suivi est composé des ministères impliqués dans les filières concernées : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), Ministère des Ressources Animales (MRA), Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCAI), Ministère des Mines et de l'Energie (MME).

Les étapes suivantes ont été suivies :

- Revue documentaire et contacts avec les Services Techniques Déconcentrés (STD) et les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) pour inventaire des personnes-ressources à interviewer ;
- Elaboration d'un guide méthodologique et (in)formation sur le logiciel AFA ;
- Réalisation des interviews individuelles, avec le noyau ou en groupes (par maillon) en collaboration avec les responsables filières, les STD et la CRA ;
- Restitution des résultats aux noyaux des filières dans chaque région ;
- Restitution des résultats aux organisations professionnelles des filières de niveau national ;
- Restitution des résultats généraux au comité de suivi ;
- Restitution des résultats spécifiques de chaque filière au comité de suivi et spécialistes filières de niveau national et régional, projets/programmes et organisations professionnelles nationales ;
- Rédaction des rapports filière « goulots d'étranglement et actions-pilotes ».

Les rapports filières traitent les thèmes suivants (le plan indicatif a été adapté par chaque équipe d'experts) :

- Le diagnostic de la filière au niveau national ;
- Le diagnostic de la filière au niveau régional : place de la filière régionale dans la filière nationale, niveau de production, description des agents et des circuits, organisation de la filière, potentiel de la région, débouchés marché local/ régional, marché national, marché sous-régional, marché international) ;
- L'analyse financière / les comptes de la filière régionale ;

- Les contraintes vues par les acteurs, les goulots d'étranglement analysés par les experts, les interventions extérieures au PADAB ;
- Les perspectives, les propositions d'interventions, les actions-pilotes.

Enfin, le travail d'expertise a été réalisé en fonction des informations disponibles et de données reconstituées par enquête rapide au cours de missions individuelles qui ont duré entre 5 et 10 jours chacune selon les experts. Ainsi le niveau d'aboutissement de l'analyse varie selon les filières en fonction de l'état des connaissances préalables à l'analyse.

1. CONTEXTE ET QUESTIONS

1.1. Contexte socio-économique de la filière gomme

1.1.1. A l'échelle nationale

L'estimation du potentiel de production de gommes arabiques, des diverses qualités, dure et friable, ainsi que l'estimation de leur commercialisation sont difficiles du fait, d'une part du caractère très majoritairement informel de cette filière, et d'autre part d'ambiguïtés sur la qualité de la gomme exportée, dans un marché mondial en pleine évolution.

1.1.1.1. Le potentiel de production

L'essentiel des informations collectées sur le potentiel de production, concerne la gomme arabique dite «dure», c'est-à-dire issue de l'*Acacia senegal* (ou espèces assimilées, du genre *Acacia* et du sous-genre *Aculeiferum*). En effet, les peuplements d'*Acacia seyal*, donnant la gomme friable, ainsi que ceux des autres gommiers (type *combretaceae* donnant de la gomme de troisième qualité) ne génèrent pas une économie importante comme cela peut être le cas au Soudan ou au Tchad où les nomades complètent leurs revenus issus du pastoralisme par des cueillettes dans les immenses peuplements naturels d'*A. seyal* (Cf Jamal A. and Huntsinger L., 1993 ; Muller et al. 2004).

Cependant, si l'essentiel de la filière gomme au Burkina Faso concerne la gomme dure, l'importance des peuplements d'*Acacia senegal* est actuellement l'objet de discussions, qu'il est difficile de retranscrire ici dans la mesure où certains éléments font encore l'objet de discussions entre les spécialistes. L'information la plus complète à laquelle on peut se référer est l'inventaire et la cartographie des peuplements naturels d'*A. senegal* (L.) Willd réalisés par le Centre National de Semences Forestières, en 1996 et publiés en 1997 par A. Nikiema, D. Poda et M. Ouedraogo sous forme d'un rapport technique (n°23, 27 p.). Ce rapport fait état d'un peuplement d'environ 15 000 000 de pieds d'*A. senegal* sur une superficie totale de 286 000 hectares. Cependant des travaux plus récents, toujours menés par le CNSF et publiés en mars 2009 remettent en question les résultats de cet inventaire.

L'essentiel des discussions porte en fait sur le type d'*Acacia* qui donne la gomme « dure ». Il y a en effet 4 espèces, toute du genre *Acacia* et du sous-genre *Aculeiferum*, qui donnent une gomme dure qui peut être qualifiée de « arabe », bien qu'elles soient distinctes sur le plan physico-chimique (Djiré et al., 2002 ; Jurassek et al., 1993)². Outre *A. senegal*, ces espèces sont *A. dudgeoni* Craib ex Hall, *A. gourmaensis* A. Chev. et *A. laeta* R. Br. ex Benth.

Au Burkina Faso, c'est surtout sur la confusion entre *A. senegal* et *A. laeta* que portent les divergences d'inventaires.

² Le plan décennal de développement de la filière gomme arabique au Burkina Faso (MECV, 2007) pour sa part ne considère pas pertinent le classement de la gomme arabique fait par JECFA (Join Expert Committee on Food Additives) en mars 1999, qui indique que « désormais, seules les gommes dures issues de la récolte après saignée ou de la cueillette sur *Acacia senegal* d'une part, et les gommes friables issues de la cueillette sur *Acacia seyal* d'autre part, peuvent porter l'appellation gomme arabe », considérant que cette définition ne tient pas compte des propriétés physico-chimiques du produit, qui selon ce rapport sont similaires entre *A. senegal* d'une part et *A. laeta* (rotation spécifique comprise entre -26 et -34 et une teneur en azote comprise entre 0,27 % et 0,39 %).

L'aire de distribution de *Acacia senegal* est généralement comprise entre les isohyètes 150 et 700 mm. Von Maydell (1983) considère que *A. senegal* peut être trouvé entre 11 et 16° de latitude nord. Cependant, au Burkina comme dans les pays voisins (Jean-Jean et al. 1990), les peuplements les plus denses d'*A. senegal* se trouvent entre les latitudes 12°30' et 13°50', soit à des niveaux pluviométriques un peu plus élevés que ceux habituellement admis comme l'optimum de l'espèce (300 à 400 mm).

Les travaux les plus récents du Centre National de Semences forestières (CNSF), revoient ainsi très fortement à la baisse l'importance des peuplements d'*A. senegal* au Burkina Faso, arguant d'une possible dégradation des peuplements depuis l'inventaire de 1996, publié en 1997, mais surtout d'une confusion entre les sous-genres donnant de la gomme dure.

Ce faisant, et partant du critère selon lequel un peuplement contient au minimum 30 arbres relativement groupés, le CNSF (2009) évaluent le potentiel disponible à 301,2 ha de peuplements purs d'*Acacia senegal* et 380,9 ha en peuplements purs artificiels âgés de 6 à 16 ans. La densité des peuplements naturels purs varie de 12 à 148 arbres/ha avec une moyenne de 78 arbres/ha selon la même source.

L'essentiel des peuplements d'*A. senegal* se trouverait ainsi dans la région sub-sahélienne ainsi que dans la vallée du Sourou, et non au Sahel.

1.1.1.2. Estimation de la production et des exportations

Sans trancher sur ce débat de spécialistes, le potentiel de la filière gomme arabique au Burkina est lié aux questions de savoir si les peuplements d'*A. senegal* sont moins importants que prévu et si les autres gommiers produisant de la gomme dure, mais avec des propriétés physico-chimiques différentes, ont également un marché porteur³.

Si on prend un potentiel annuel de production de gomme d'un *A. senegal* de 100 à 300 grammes⁴, suivant que l'arbre est saigné ou non (Bellouard, 1949 ; Harmand, non publié), une densité des peuplements naturels d'*A. senegal* variant de 10 à 150 arbres/ha⁵ avec une moyenne d'environ 80 arbres/ha, la production nationale burkinabé de gomme dure issue d'*A. senegal* peut être estimée à un volume variant de 2 000 à 4 500 tonnes à des quantités beaucoup plus faibles variant de 100 à 800 tonnes (pour un marché mondial qui est actuellement autour des 50 000 tonnes).

Le marché d'exportation du Burkina Faso est en tout cas pour l'instant réduit. L'expertise réalisée par le BDPA en 1999 évalue à 100 tonnes le volume de gomme dure commercialisée annuellement à l'exportation, dont plus de la moitié sortirait par des filières informelles vers le Niger et le Mali. Les chiffres officiels sont encore plus faibles : 20 t en 2001 selon la Chambre de Commerce ; 80 tonnes en 2005 selon les statistiques officielles de la Douane, fournies par l'ONAC.

³ Bellouard (1949) relève que la gomme provenant de *Acacia senegal* et de *A. laeta* est très souvent confondue par les populations locales, y compris dans les dénominations vernaculaires, exception faite des Touaregs, mais que la gomme d'*A. laeta* se désagrège au bout de quelques mois de stockage.

⁴ Au Sénégal, Dione (1986) a observé en conditions expérimentales des exsudations variant de 68 g/arbre à 277 g/arbre pour des saignées optimales. Pour Freudenberg (1992), toujours au Sénégal, les rendements après saignée oscillent entre 57 et 190 g/arbre. Au Nord Cameroun, Harmand a pu atteindre par saignée aux bonnes périodes des exsudations de 300 à 500 g/arbres. Cependant, ces rendements ne sont possibles qu'avec saignée. Sans saignée, Dione (1996) assure que l'exsudation naturelle n'assure qu'une production aléatoire et faible (inférieure à 100 g/arbre/an) et que plus de 80 % des arbres restent improductifs.

⁵ L'inventaire mené par le CTFT dans le Gourma Malien en 1990, dans des conditions écologiques similaires à la région du Sahel, n'a pas permis d'inventorier des peuplements de plus de 100 arbres/ha. 150 arbres/ha est probablement un maximum rarement atteint.

Les statistiques recensées par la Communauté Européenne sur son site « Export Hepdesk for developing countries » (<http://www.exporthelp.europa.eu>) signalent une très faible contribution du Burkina Faso au marché mondial ces dernières années, si on fait l'hypothèse que la majorité de l'exportation de ce pays se fait en direction de l'Union Européenne.

Tableau 2 : Exportation du Burkina Faso en direction de l'UE 27 de 2003 à 2008

| Années | Quantités en tonnes |
|--------|---------------------|
| 2002 | 0,0 |
| 2003 | 31,4 |
| 2004 | 56,6 |
| 2005 | 9,3 |
| 2006 | 38,4 |
| 2007 | 42,0 |
| 2008 | 20,1 |

Source: <http://www.exporthelp.europa.eu/thdapp/comext/>

Ces exportations en direction de l'Union Européenne ont évolué en dents de scie avec un pic en 2004 à 56,6 tonnes. En 2008, elles n'ont été que de 20,1 t (tableau 2). Les données en notre disposition ne permettent pas d'expliquer ces variations. En effet, elles peuvent être dues aussi bien aux variations du niveau de la production nationale (à cause des aléas climatiques, des conditions de cueillette...), aux variations de la demande de l'Europe ou encore aux exigences des marchés européens en matière de qualité ; qu'à l'arrivée de nouveaux importateurs de gomme dure sur le marché burkinabè.

Il s'agit cependant de quantités faibles depuis 10 ans, n'impliquant que très peu d'exportateurs et n'incitant pas à une organisation stricte de la filière vers des produits de qualité irréprochable qui seraient alors très demandés.

Au Burkina Faso, seuls deux exportateurs officiels sont encore actifs sur le marché de la gomme : l'APEGA (Association Professionnelle des Exportateurs de Gomme Arabique) et la société Gomburki Sarl, qui, selon les informations contenues dans le « plan décennal de développement de la gomme arabique » (2007), se seraient réparties de façon informelle les zones de production.

Même en prenant la fourchette basse de l'inventaire des peuplements, le flux commercial actuel est relativement faible par rapport aux potentialités actuelles du pays. Cela ne signifie pas pour autant que les potentialités du Burkina sont beaucoup plus élevées que ce qui fait actuellement l'objet d'un marché et que la filière « gomme dure » à un grand avenir devant elle, sauf si elle s'appuie sur des plantations dont les surfaces sont pour l'instant très faibles et sans grand impact sur la filière⁶.

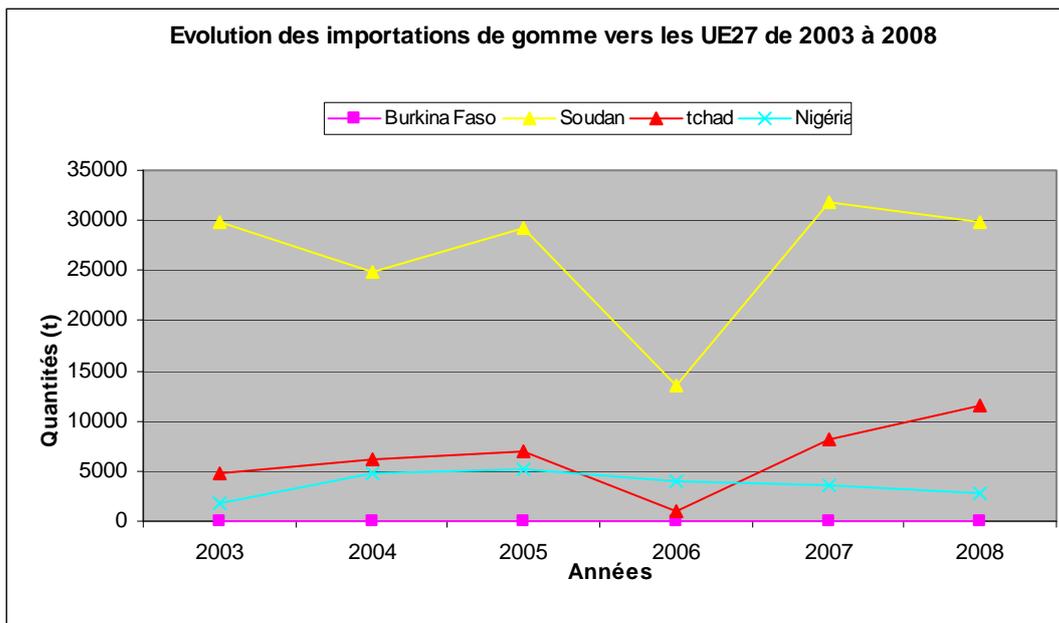
Tout dépend probablement de la qualité de la gomme requise sur le marché international (*A. senegal* ou autres espèces du sous-genre *Aculeiferum*). Mais aussi de la capacité des acteurs à répondre à la demande du marché international en concurrence avec des pays dont la réputation en matière de gomme est mieux établie.

Selon Muller et Okoro (2004), le marché de la gomme arabique est actuellement détenu à l'exportation par un tout petit nombre de pays. A eux seuls, le Soudan, le Tchad et le Nigéria constituent 95% de l'offre mondiale en 2002 (34 000 tonnes pour le Soudan soit 63% des

⁶ Si le plan décennal de développement de la filière gomme arabique au Burkina Faso (MECV, 2007) relève que près d'un million de plants d'*Acacia senegal* destinés à la plantation ont été produits en 2005 (MECV, 2005), ces plants ne sont pas encore arrivés à production et sont pour l'instant « invisibles » aux yeux de la filière gomme.

exportations mondiales ; 10 600 t pour le Tchad ; 6 500 tonnes pour le Nigéria). Cette situation n'a guère changé en 2008 selon Eurostat Comext, le Soudan produisant toujours dans les 30 000 t de gomme malgré les guerres, le Tchad : 11 500 t ; et le Nigéria 3 000t. Les autres pays africains producteurs représentent moins de 5% des exportations. En considérant que le Cameroun (de 400 à 1500 t selon les années), l'Ethiopie, la Tanzanie, l'Erythrée, mais aussi le Sénégal (autour de 400 t), le Mali (de 100 à 400t) et le Niger sont de plus gros producteurs que le Burkina Faso, on peut considérer que ce pays a pour l'instant une part du marché mondial très réduite.

Figure 1 : Évolution des exportations de la gomme dure (du Burkina Faso, Soudan, Tchad et Nigéria) vers l'UE 27 de 2003 à 2008

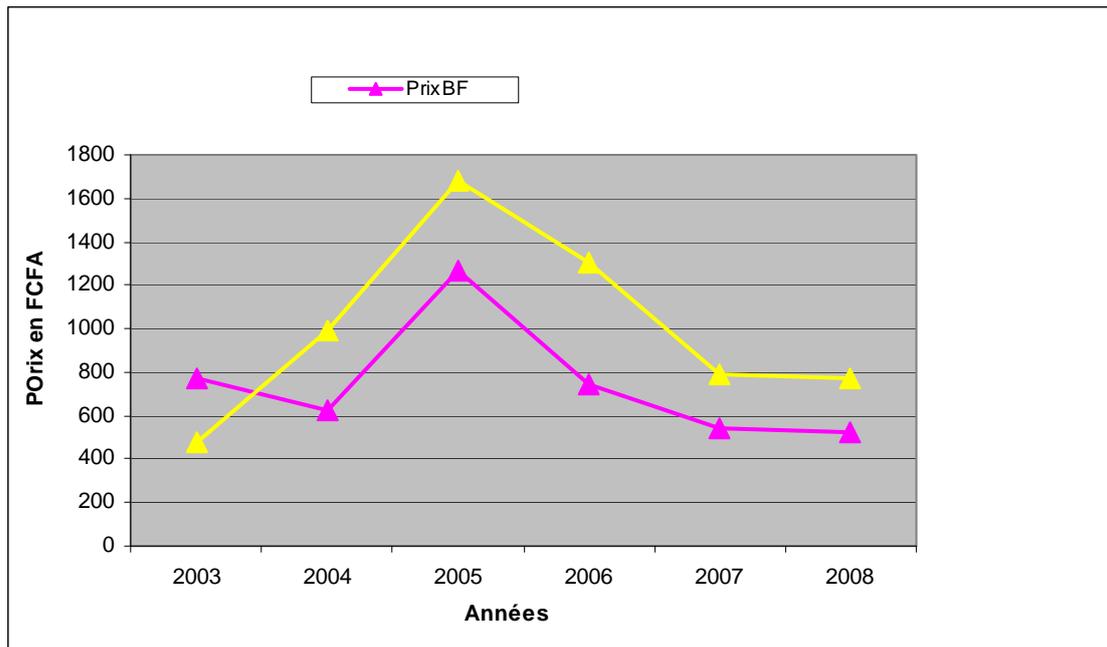


Source: <http://www.exporthelp.europa.eu/thdapp/comext/>

Comment expliquer la très faible contribution du Burkina Faso au marché de l'exportation, alors qu'il pourrait prendre une place plus importante que celle qu'il occupe actuellement en passant des 50-100 tonnes de gommes de diverses qualités actuellement commercialisées à environ 1 000 tonnes de gomme dure de bonne qualité dont elle semble avoir le potentiel (Cf 1.1.1.1) ou qu'elle peut en tout cas raisonnablement acquérir à l'aide de plantations ? Cela constituerait alors 1/50^{ème} de la demande mondiale actuelle et une rentrée d'argent non négligeable qui pourrait bénéficier aux plus pauvres, si les règles d'un commerce équitable étaient respectées.

Une partie de l'explication de ce marasme de la production burkinabé se trouve dans la qualité de la gomme qu'elle envoie à l'export. Exception faite de l'année 2006, les quantités des différents pays majeurs de la production de gomme se sont maintenues (Cf figure 1). En revanche, leur gomme est toujours payée plus chère sur le marché européen que la gomme en provenance du Burkina Faso (Cf figure 2). A l'exception de l'année 2003, les prix obtenus par le Soudan à l'exportation sont en effet plus élevés que ceux du Burkina Faso, ce qui dénote une meilleure appréciation de la qualité de la gomme vendue par ce pays.

Figure 2 : Évolution des prix en FCFA à l'exportation de la gomme dure vers l'UE 27 de 2003 à 2008



Source: <http://www.exporthelp.europa.eu/thdapp/comext/>

Cette hypothèse est confirmée par l'importateur français Thierry Dulon⁷ de la société d'import EMIGA (<http://www.emiga-gum.com/pages/index.php>), qui a eu de mauvaises expériences avec de la gomme en provenance du Burkina Faso, trop hétérogène lors de son traitement par atomisation ou pulvérisation à sec pour pouvoir s'inscrire dans un marché à l'exportation stable. Son analyse est que la filière gomme du Burkina Faso doit être organisée dans l'optique de proposer une gomme de qualité irréprochable à l'exportation, c'est-à-dire une gomme d'*A. senegal* qui soit strictement triée et débarrassée des impuretés végétales et des autres types de gomme, comme cela se fait au Soudan ou même au Tchad.

Cependant, toujours selon Monsieur Dulon, le marché international de la gomme arabique est en chute depuis les années 1980, du fait que les confiseurs ont majoritairement substitué de l'amidon à la gomme, et qu'il n'y a plus guère que les produits pharmaceutiques sans sucre qui absorbent la production de gomme naturelle. Cependant, il considère que le marché pourrait repartir si les pratiques changeaient de nouveau du fait d'un regain d'intérêt pour des produits naturels labélisés. Le Burkina Faso pourrait alors développer sa filière, pourvu qu'elle propose une qualité irréprochable, ce qui renvoie à la question d'un potentiel d'*A. senegal* encore mal estimé.

1.1.2. A l'échelle régionale (région du Sahel)

Selon l'inventaire réalisé par le CNSF en 1996, l'essentiel des peuplements de l'*Acacia senegal* se trouvent dans les provinces du Soum (167 869 ha), du Séno (43 710 ha), du Yatenga (16 399 ha) du Passoré (16 024 ha) et de la Gnagna (13 329 ha), les autres provinces des secteurs sahélien, subsahélien et soudanien septentrional inventoriés ne comptant que pour environ 30 000 ha sur l'ensemble des 286 000 ha inventoriés.

⁷ Interview téléphonique du jeudi 11 juin 2009.

La région du Sahel (provinces du Soum, du Séno et du Oudalan et du Yagha) comprendrait 217 000 ha sur les 286 000 ha de peuplements inventoriés comme « gommeraies », soit plus de $\frac{3}{4}$ des peuplements inventoriés au Burkina Faso par le CNSF.

Le nouvel inventaire va dans le même sens, en considérant que $\frac{2}{3}$ des superficies en peuplements naturels produisant de la gomme dure au Burkina Faso sont localisées dans la région du Sahel, tout en précisant que la majorité de ces superficies concernerait des peuplements purs d'*A. laeta* (au minimum 30 arbres relativement groupés) et des peuplements mélangés (*A. senegal*, *laeta* et autres sp). Selon cet inventaire, aucun peuplement naturel pur d'*A. senegal* n'existerait dans la région du Sahel. La gomme dure issue de *A. senegal* proviendrait plutôt des provinces sub-sahéliennes de la Gnagna, du Namentenga, du Sanmatenga, du Bam, du Louroum, du Yatenga et de la vallée du Sourou, voire de la Komondjari. Cela souligne l'importance théorique de la région du Sahel pour la production de gomme burkinabé, avec cependant, une réserve sur la qualité de la gomme produite par la région : *A. laeta* ou *A. senegal*.

Pour ce qui concerne la commercialisation de la gomme, l'importance de la région Sahel au sein de la filière burkinabé est difficile à établir dans la mesure où une quantité non établie de la production s'écoule vers les pays limitrophes du Niger et du Mali. Si les services de l'environnement de la région évaluent le potentiel commercialisé à 50 tonnes, en revanche, l'Union des producteurs de gomme du Yagha, bien encadrée, n'a vendu en 2007 que 2 tonnes. Et même si 12 tonnes sont espérées par cette Union en 2008, on peut s'interroger sur le potentiel réel de la région en matière de gomme dure.

La production de gomme dure de la région du Sahel due uniquement aux groupements aurait atteint en 2008 selon la Direction Régionale de l'Environnement 53,4 tonnes de gomme dure. Ce chiffre est en cohérence avec les 100 tonnes de gomme dure grossièrement estimées par le BDPA pour tout le pays, dont la contribution de la région Sahel peut être estimée entre 10 et 40 tonnes. Pour rappel cependant, cette production est peut-être essentiellement due à *A. laeta*, plutôt qu'à *A. senegal*.

Au vu des controverses sur les données avancées, il nous apparaît nécessaire de faire une estimation du potentiel de production de la région Sahel sur la base d'hypothèses en procédant par recouplement des différentes informations disponibles.

Ainsi nous pouvons tenter d'estimer la production de la région Sahel, sur la base de l'estimation du peuplement de 1996 en supposant que celle-ci est fiable, et en supposant également qu'elle n'a pas beaucoup varié depuis cette date, ce qui est certainement faux. Mais, à défaut d'avoir des éléments plus précis sur la régression des gommeraies depuis 1996, il paraît difficile de faire autrement que de s'appuyer sur ces chiffres. Ce qui semble important, c'est de distinguer les modes de gestion, notamment entre de la cueillette sans ou avec saignée, plutôt que de tenter d'établir une estimation du potentiel de production actuel, ce qui nous conduirait à de nombreuses approximations, dans l'état actuel des connaissances.

Si on considère que la région du Sahel présente 217 000 des 286 000 ha de gommeraies du pays, elle comprend $(217\ 000 / 286\ 000 * 15\ 000\ 000 \text{ de pieds}) = 11\ 140\ 000$ pieds, à répartir entre les différentes provinces que compte la région du Sahel, ainsi que réalisé dans le tableau 3.

Deux hypothèses de gestion peuvent être retenues pour ces pieds d'*A. senegal* :

1. Dans une première hypothèse, le seul mode de gestion consiste à cueillir la gomme sur l'arbre, sans faire aucun travail sur l'arbre. Dans ce cas, si on suit les résultats de Dione (1996) seul 20% du peuplement exsude de la gomme, et pour une quantité variant entre 60 et 100 g/arbre, ce qui nous amène à retenir grossièrement la production de 80 g.

2. Dans une deuxième hypothèse, outre ces 20 % de pieds qui sont exploités par des cueilleurs de la filière informelle, 20% autres, proche des villages avec un niveau de surveillance acceptable, sont saignés selon des techniques éprouvées au Soudan, au Tchad, au Nord Cameroun ou au Sénégal. Ces arbres permettent de produire 250 g/arbre/an. Le reste du peuplement est soit trop dispersé, soit trop lointain, soit trop jeune, soit trop vieux.

Tableau 3 : Estimation de la production par province en fonction des modes d'exploitation

| Provinces | Superficie (ha) | Proportion | Nombre de pieds estimés | Production possible en kg selon Hyp 1 de non gestion (20% des arbres produisent 80g/an) | Production possible en kg selon Hyp 2 de gestion (20% des arbres sont saignés et produisent 250g/an) |
|-----------|-----------------|------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Soum | 167 869 | 59% | 6 680 200 | 106.883 | 440.893 |
| Séno | 43 710 | 20% | 2 292 483 | 36.680 | 151.304 |
| Yatenga | 16 399 | 8% | 860 087 | 13.761 | 56.766 |
| Passoré | 16 024 | 7% | 840 420 | 13.447 | 55.468 |
| Gnagna | 13 329 | 6% | 699 073 | 11.185 | 46.139 |
| Sahel* | 217 000 | 100% | 11 381 119 | 182.098 | 751.154 |

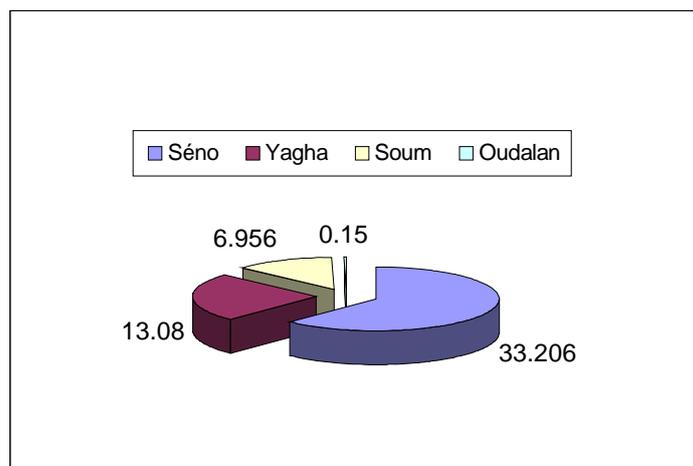
Cette simulation, dont il faut prendre avec réserve les valeurs absolues dans la mesure où les superficies et densités d'*Acacia senegal* demandent à être précisées, permet de discuter de l'intérêt d'une gestion avec entretien de l'arbre et saignée raisonnée. Dans l'hypothèse 2 de gestion, il est ainsi possible de produire 4 fois le volume obtenu sans gestion. Par ailleurs, non seulement la quantité peut-être multipliée par 4, mais la qualité peut être aussi mieux contrôlée.

1.2. Place de la gomme dans l'économie de la région

1.2.1. Répartition de la production de gomme par province en 2008

Selon la Direction Régionale de l'Environnement, la Région du Sahel compterait 37 groupements en 2008 qui interviennent dans la cueillette de la gomme arabe et produiraient 53,4 tonnes avec une répartition inégalitaire entre les provinces comme le montre le graphique suivant.

Figure 3 : Répartition de la production en tonnes par province dans la région du Sahel



Source : Données de la Direction Régionale de l'Environnement du Sahel, 2008

La province du Seno est la zone la plus productrice avec 62,2% de la production de la région, suivie du Yagha avec 24,5 %, du Soum avec 13% et enfin de l'Oudalan avec 0,3%.

1.2.2. L'économie de la région

Selon le rapport de l'INSD (2003) sur les conditions de vie des ménages, on peut structurer les revenus des ménages dans la région du Sahel comme indiqué par le tableau ci-après.

Tableau 4 : Structure en % du revenu monétaire dans la région du Sahel selon les postes

| Source de revenu | Part dans le revenu |
|-----------------------------------|---------------------|
| Agriculture et élevage | 72.1 |
| - revenus agricoles | 4.3 |
| - revenus tirés de l'élevage | 67.8 |
| salaires et revenus non agricoles | 19 |
| Transferts | 8.8 |
| autres revenus | 0.1 |
| Total | 100 |

Source : Rapport sur les conditions de vie des ménages au Burkina Faso, INSD 2003

Le tableau laisse apparaître une forte proportion des revenus issus de l'élevage. Le revenu issu de la cueillette ne représenterait que 0,1% des revenus.

1.2.3. Gomme arabique, lutte contre la pauvreté et genre

Il convient de relativiser cette faiblesse de l'apport de la cueillette dans les revenus des ménages. La récolte ou plutôt la cueillette est surtout l'œuvre de personnes vulnérables (femmes et enfants) pour lesquels tout apport de revenus aussi petit soit-il permet de réduire leur fragilité vis-à-vis de la pauvreté. Le gain par cueilleur est en moyenne de 25 000 FCFA sur une période de 3 mois d'activité. Analysée sous cet angle, la gomme arabique apparaît comme une aubaine pour cette frange de la population vulnérable.

La grande majorité des travaux sur la gomme au Sahel montre que sa cueillette est surtout l'œuvre des femmes, des enfants où des bergers au hasard de leur marche (Mallet et al., 2002). Dans cette optique, la création de revenus de la gomme est importante. Si les 53,4 tonnes de la région Sahel estimées par la Direction de l'Environnement sont payées aux cueilleurs 200 FCFA/kg, cela revient à la distribution de 10 678 400 FCFA aux personnes ayant participé à la cueillette puisque les coûts de production sont pratiquement nuls.

La gomme participe ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'activité des femmes dans la région bien que ce soit à un niveau encore faible.

Au niveau des collecteurs (groupements), les recettes peuvent être évaluées à 16 017 600 FCFA.

2. CARACTERISATION DE LA FILIERE

2.1. Productivité des gommiers

L'exsudat naturel de gomme est produit au niveau des troncs et des branches lorsque l'arbre subit des atteintes physiologiques pendant la période la plus chaude et la plus sèche de l'année. La production de gomme se déclenche ainsi lorsque les tissus sont mis en contact avec l'extérieur par suite de la saignée à des fins commerciales, ou de blessures causées par le vent (particules siliceuses), la sécheresse, l'homme, les animaux, les plantes parasites, ou encore par suite d'une attaque d'insectes foreurs.

La production de gomme varie beaucoup d'un arbre et d'une année à l'autre. Avec une pratique de la saignée, elle peut atteindre jusqu'à 1 000 g, dans certains cas exceptionnels, mais en moyenne elle atteint 250 g/arbre au moins dans les gros peuplements comme au Kordofan (Soudan) avec des densités de 500 à 2 000 pieds par ha.

Au Burkina et dans la région du Sahel en particulier, en fonction des données de la littérature relative à des zones agro-écologiques similaires, on peut estimer que les productions moyennes par arbre sont comprises dans les fourchettes de 10 à 100 g/arbre pour les cas d'exsudation naturelle avec une production somme toute aléatoire, et de 60 à 300 g/arbre en cas de saignée.

2.2. Qualité prise en compte par le marché

Plus d'une trentaine d'espèces produisent des gommages en Afrique, mais parmi les arbres producteurs de gomme, on distingue principalement ceux qui produisent de la gomme dure : *Acacia senegal* (mais aussi les autres Acacias du sous-genre *Aculeiferum* : *A. dudgeoni* Craib ex Hall, *A. gourmaensis* A. Chev. et *A. laeta* R. Br. ex Benth) et marginalement, *Acacia polyacantha* ; et ceux qui produisent de la gomme friable : *Acacia seyal* et, marginalement, *Acacia sieberianna* et *Sterculia setigera*.

D'après la définition du Codex alimentarius, seules les gommages produites par *Acacia senegal* et par *Acacia seyal* ont la dénomination officielle de « gomme arabe ». La gomme friable est de moindre qualité et donc payée moins cher (4 à 5 fois moins cher que la gomme d'*Acacia senegal* en 1995, mais seulement 50% moins cher en 2001), ce qui explique en partie l'absence d'intensification de sa production (Muller, 1995). Cependant, un récent intérêt de la part des industriels pour la gomme friable est apparu ; il est lié à une évolution des techniques de sa mise en valeur, notamment sur des segments de marchés où la gomme dure n'est plus compétitive.

Il n'en demeure pas moins que les exportateurs souhaitent obtenir strictement la qualité de gomme qu'ils paient, et que tout mélange de gomme de qualités variées est mal perçu.

2.3. Analyse fonctionnelle

2.3.1. Organisation de la filière

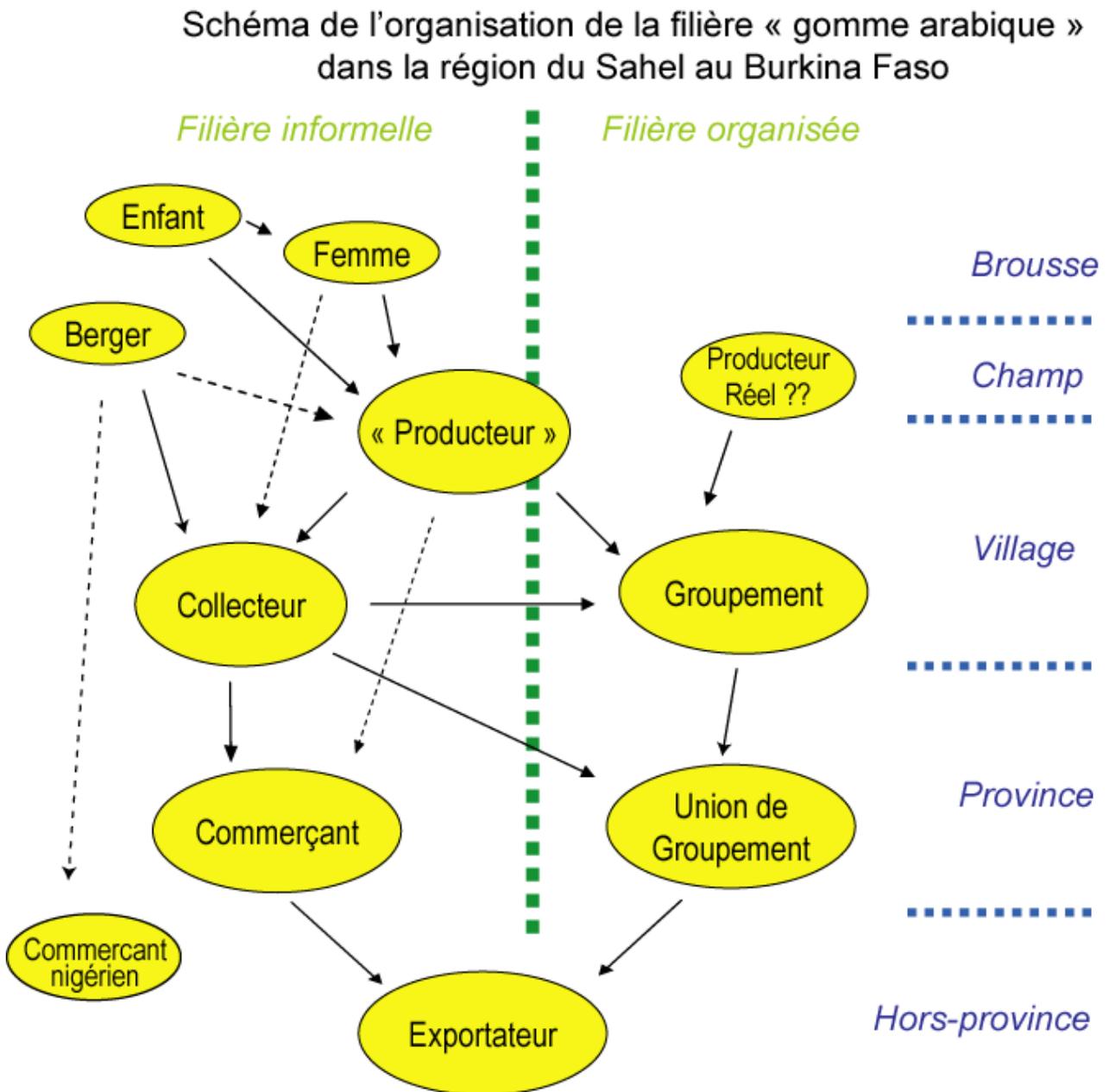
L'organisation de la filière gomme arabe est relativement simple, dans la mesure où il n'y a quasiment pas de transformation locale, et pas -ou très peu- de débouchés sur le marché national. Par ailleurs, l'investissement local dans la filière est très faible : l'essentiel de la petite quantité commercialisée provient de peuplements naturels, et non de plantations. Elle est ensuite commercialisée par des acteurs qui ont d'autres activités.

Les activités liées à la gomme sont structurellement saisonnières, ainsi apparaissent-elles pour les acteurs comme des compléments de revenus. Néanmoins ces activités retiennent l'attention des acteurs pendant la saison sèche et froide à une période où les cultures sont récoltées et stockées et où les activités économiques alternatives sont rares.

Il est important de relever la simplicité de cette filière qui passe de l'arbre, c'est-à-dire de la cueillette à l'export, sans transformation. Pourtant, un traitement post-récolte, ne serait-ce qu'un tri manuel très ciblé sur les qualités recherchées (en plus du nettoyage pratiqué actuellement) pourrait apporter une certaine valeur ajoutée locale à la gomme, pourvu qu'il soit sérieusement fait, en lien avec les exportateurs, qui connaissent les exigences des importateurs.

Comme dit plus haut, la filière gomme arabique se caractérise par trois types d'acteurs : les cueilleurs (la gomme reste encore une activité de cueillette plutôt que de production), les collecteurs et les commerçants avec l'intervention d'organisations paysannes comme le montre le graphique ci-après.

Figure 4 : Schéma de l'organisation de la filière gomme dans la région du Sahel



2.3.2. Les acteurs de la filière et leurs rôles

La gomme arabique reste jusqu'aujourd'hui tributaire de l'exportation dans la mesure où l'utilisation locale de ce produit est infime. Par ailleurs, la transformation locale (tri) est limitée ce qui réduit l'intérêt économique de ce produit pour les acteurs locaux.

2.3.2.1. Les cueilleurs ou « producteurs »

La filière est basée très majoritairement sur la cueillette dans les formations naturelles et non de « productions » : il s'agit d'une économie de cueillette. La part de la gomme issue de plantations est marginale et cela ne changera pas avant 5 à 10 ans, dans le meilleur des cas. De la même façon, la part des peuplements améliorés par des saignées et de la régénération assistée est également

marginale. Le marché de la gomme n'a pas pour l'instant conduit à un investissement dans la production ; de ce fait, il est préférable de parler de cueillette et de cueilleurs plutôt que de production et de producteurs. Dans cette filière, les « chevilles ouvrières » sont des acteurs marginaux, bergers, enfants, femmes, qui sont à la fois en position de faiblesse pour négocier les prix et qui sont invisibles dans l'organisation de la filière proposée par les unions de groupements.

Les cueilleurs de la branche informelle sont ceux qui mettent la gomme à la disposition des collecteurs dans les villages et éventuellement dans les communes urbaines via le marché. Sur le marché, les cueilleurs ne font aucune distinction entre les acheteurs-collecteurs nationaux et ceux venus d'autres pays. Ainsi les collecteurs de pays frontaliers tels que le Niger s'approvisionnent aussi sur ces marchés.

2.3.2.2. Les collecteurs

Les collecteurs, de par leur position au sein de la filière, sont les mieux à même de faire jouer la concurrence et de réaliser des plus-values. Ils achètent le kilo de gomme à 150-200 FCFA et le revendent à 300 FCFA en moyenne. Ils ont un nombre important de fournisseurs de la branche informelle qui ne sont pas forcément en position pour discuter du prix avec eux, ignorant tout de la filière et ayant eux-mêmes récolté la gomme en marge des territoires villageois.

Il arrive aussi que ce soit l'exportateur qui finance la collecte. Il donne à cet effet un fond de collecte de 100 000 FCFA aux collecteurs intermédiaires pour qu'ils trouvent de la gomme. A ce fonds, il ajoute 50 F par kg de gomme récoltée et la somme de 20 000 FCFA de forfait pour les frais de déplacement⁸.

Ces collecteurs sont le trait d'union entre les cueilleurs et les commerçants généralement installés en milieu urbain.

2.3.2.3. Les commerçants

Les commerçants achètent surtout auprès des collecteurs des différents villages même s'il arrive parfois qu'ils le fassent directement auprès des cueilleurs. Ceci est dû au fait que les quantités détenues par les cueilleurs sont souvent trop faibles pour que le déplacement du commerçant soit rentable.

Les commerçants dans la filière sont eux-mêmes des collecteurs à un niveau plus élevé et restent aussi vulnérables que les autres acteurs, car souvent dépendant d'un nombre limité d'acheteurs.

Ainsi, aucun des maillons de la filière n'est véritablement proactif vis-à-vis de l'aval : les commerçants sont en attente des demandes d'un oligopole d'exportateurs (APEGA et GomBurki) qui eux ne souhaitent intervenir que si un stock conséquent est déjà constitué ; les collecteurs sont en attente des demandes des commerçants, même si les commerçants des pays voisins peuvent diversifier leurs réseaux ; et les cueilleurs sont en attente des demandes des collecteurs.

2.4. Formes d'organisation

En marge de ces acteurs qui interviennent surtout dans la branche non organisée de la filière (voir schéma plus haut), les organisations paysannes se positionnent de plus en plus comme des acteurs majeurs dans la filière. Ces dernières (groupements, associations ou unions) interviennent

⁸ Entretien avec Monsieur Margollé, PDG de « GOMBOURKI » et exportateur de gomme

généralement au niveau de la collecte. Elles essaient d'établir directement des relations commerciales avec les exportateurs. Dans ce cas, les prix obtenus sont plus élevés : 300 à 400 FCFA en moyenne le kg contre 200 FCFA le kg dans le meilleur cas pour les cueilleurs qui vendent auprès de collecteurs. Les organisations paysannes essaient tant bien que mal de se positionner sur la filière comme des acteurs incontournables même si leur poids est encore faible par rapport à celui des collecteurs.

En matière de coordination verticale, la filière de la gomme est dominée actuellement par des acteurs agissant de façon individuelle (cueilleurs, collecteurs et commerçants), des groupements et unions de groupements.

2.5. Les flux de produits

Comme l'indique le schéma ci-avant, la gomme dure emprunte deux chemins possibles, l'un informel, dominé par les acteurs individuels ; et l'autre qui transite par les organisations.

2.5.1. Circuit formel et circuit informel

La cueillette reste actuellement essentiellement réalisée par les femmes, les enfants et les bergers. Ces acteurs vulnérables vendent généralement les fruits de leur récolte aux collecteurs qui se chargent de mettre les quantités ainsi rassemblées à la disposition des commerçants. C'est le chemin dit informel.

La filière est cependant en voie d'organisation grâce à des groupements et unions de groupements qui ont émergé ces dernières années.

2.5.2. Les circuits de commercialisation

Les flux des produits se font de la brousse vers les centres urbains qui sont également les points de rencontre entre les exportateurs et les commerçants ou les unions de groupements. Les cueilleurs et/ou les producteurs, ramènent la gomme dure dans les villages à pied, à vélo ou en charrette. Les collecteurs se chargent ensuite de regrouper dans les différents villages (d'une même province mais possiblement aussi de différentes provinces) des quantités suffisantes pour intéresser des commerçants. Le stockage peut alors se faire soit au niveau des départements si les quantités sont suffisamment importantes sinon au niveau des provinces. Il faut souligner que ceci n'est pas le fait uniquement des collecteurs car les groupements aussi le font pour le compte de leurs unions au niveau de la province tandis que les collecteurs travaillent avec des commerçants. Les quantités de gomme ainsi rassemblées par les collecteurs ou les groupements sont vendues à des commerçants de la région, ou des régions voisines, qui les revendent ensuite eux-mêmes à des exportateurs localisés dans la capitale.

2.5.3. Estimation des revenus

En termes d'amélioration des conditions de vie, il y a deux manières de voir cette filière : soit de considérer le cueilleur en lui-même ; soit de le considérer comme un membre d'une unité d'exploitation plus large.

Si on considère les cueilleurs qui opèrent dans les marges des systèmes ruraux, c'est-à-dire ceux qui vivent dans une forme d'insécurité du fait de leur statut dans la société (les bergers, les enfants, et les femmes) : l'argent de la gomme peut être décisif dans leur vie, même s'il n'est que ponctuel et ne dure qu'une courte période dans l'année.

Pour ces cueilleurs marginaux, un voyage en brousse – à l'occasion d'une activité de garde de troupeaux ou de récolte de bois mort- peut permettre de cueillir 1 kilo, 1,5 kilo de gomme. On peut estimer que dans une saison complète, chacun de ces acteurs peut récolter de 100 à 150 kilos, en estimant que la saison va durer un peu plus de 3 mois. Cependant les prix auxquels la gomme leur est achetée sont relativement bas. On peut estimer à 200 FCFA dans les meilleurs cas, le prix qui leur est offert au kilo. Ainsi, le complément de revenu dû à la gomme dans la région du Sahel peut atteindre 20 000 à 30 000 FCFA dans l'année.

Ce revenu (30 000 FCFA) représenterait la moitié des revenus annuels les plus faibles estimés à 60 000 FCFA par le projet PADAB1 pour les provinces de Séno et de Yagha dans la région du Sahel. La gomme peut ainsi intervenir de façon significative dans l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, à condition bien sûr que ces revenus soient stabilisés. Pour ce faire il faudrait que les acteurs soient reconnus par la profession, et non maintenus en marge de la filière et sollicités de façon épisodique en fonction des opportunités.

Si l'on considère désormais un cueilleur dont le ramassage de gomme est l'activité principale durant les 3 à 5 mois où l'activité est possible, n'intervient pas tout seul mais se fait généralement aider par le reste de sa famille : sa récolte peut aller jusqu'à 25 kg dans la journée en période de forte exsudation des gommiers, et pour les peuplements les plus denses ne nécessitant pas de longs déplacements entre les arbres (source : enquête).

Dans la mesure où ce n'est pas tous les jours qu'il va obtenir 25 kg tout au long des 3-4 mois de forte exsudation, mais aussi qu'il est en concurrence avec d'autres cueilleurs sur les mêmes sites, on peut estimer très grossièrement la récolte possible de 500 à 1 000 kg (p.m. l'Union des producteurs de gomme de Yagha a produit 2t en 2007). Si la gomme est raisonnablement vendue 300 FCFA/kg (les groupements annoncent 350 à 400 FCFA/kg, mais cela peut être considéré comme un maximum), le cueilleur peut réaliser entre 150 000 à 300 000 FCFA par an.

En termes d'amélioration des conditions de vie, ce revenu doit être considéré non pas individuellement mais à l'échelle des ménages dans la mesure où le cueilleur est généralement aidé de sa famille. Mais il s'agit tout de même de 1/3 à 1/2 du revenu moyen d'un ménage des provinces du Séno et du Yagha estimé par l'INSD en 1999 (pour la province du Séno : 457 161 FCFA ; pour celle du Yagha : 413 861 FCFA), alors que l'activité ne dure que 3-4 mois.

Dans les deux cas, cueilleur marginal ou cueilleur en voie de professionnalisation, les apports financiers de la gomme représentent une part importante du revenu annuel, et certainement un apport significatif en termes d'amélioration des conditions de vie. Cependant, ce revenu ne s'inscrit pas dans une filière établie et ne fait pas l'objet d'investissement dans le système de production, alors que la coordination de la filière et la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des revenus nécessiteraient une professionnalisation des acteurs.

2.5.4. Importance du marché formel/ informel

Le marché en voie d'organisation est occupé surtout par les groupements ou tout au moins est dominé par l'action des groupements et unions de groupements. Les estimations de ce marché font état de plus de 53 tonnes par la DRECV/Shl en 2008, qui n'a cependant pas pu estimer la part qui revient au marché dit informel.

2.5.5. Evolution des prix et modes de fixation des prix aux différents stades

Les prix de la gomme dure varient de 150-200 FCFA au niveau des cueilleurs à 350-400 FCFA au niveau des acteurs en relation avec les exportateurs. Si on considère le prix moyen de 300 FCFA le kg de gomme dure vendu aux exportateurs, on se rend compte que du cueilleur aux derniers intervenants avant l'exportation, les prix varient du simple au double. Pourtant une faible valeur est ajoutée à la gomme grâce à des tris qui restent assez sommaires.

Pour une analyse plus poussée, on peut comparer la valeur d'une journée de récolte de gomme à une journée de travail rémunérée, c'est-à-dire une comparaison entre le temps de travail dans la gomme et le coût d'opportunité d'une journée de travail dans le sahel. Considérons que le coût de la main d'œuvre journalière dans la région est de 500 FCFA (montant utilisé en général pour une journée de travail). Considérons par ailleurs qu'une famille peut cueillir 25 kg en une journée (selon les données collectées par l'équipe sur le terrain). Supposons en outre qu'une famille compte en moyenne 6,6 personnes (rapport sur les conditions de vie des ménages, 2003), la quantité individuelle récoltée par jour est alors 3,8 kg. Autrement dit la journée de travail dans la cueillette de gomme rapporte 760 FCFA ($3,8 \times 200$). Une comparaison avec le coût d'opportunité d'une journée passée à une autre activité permet de se rendre compte que l'activité peut être raisonnablement rémunératrice, quand la gomme est abondante. Cependant, des cueilleurs au dernier intermédiaire avec l'exportateur, la marge bénéficiaire est de 50% soit 100 FCFA sur chaque kg vendu alors qu'elle n'est que de 70 FCFA pour le cueilleur ($200 - 500 / 3,8 = 68$).

3. ELEMENTS DE COMPTES DE PRODUCTION DES AGENTS

Pour les charges au niveau du compte d'exploitation

- **Pour l'entretien du vélo:** On va considérer que l'équivalent d'un pneu est nécessaire pour la saison des 3 à 4 mois, soit 1500 FCFA
- **Amortissement du vélo:** 70000 FCFA sur 10 ans, mais seulement un tiers de l'amortissement est considéré car il ne sert à la récolte de la gomme que 3-4 mois dans l'année. Pour l'ensemble de la famille, on va considérer 2 vélos.
- **Pour un groupement:** on considère l'utilisation de 5 charrettes d'une durée de vie de 5 ans, avec 200000 FCFA comme prix d'achat de la charrette et l'âne. Ici également on considère le tiers de l'amortissement annuel dans la mesure où ces charrettes peuvent être utilisées pour autre chose pour le temps où il n'y pas de cueillette.

Cueilleurs et ou producteurs (selon l'hypothèse que c'est dans un système d'économie de cueillette)

Les charges sont nulles (pas de frais de transport ou de cueillette)

Production

Capacité de production individuelle comme activité secondaire : 125 kg $[(150 + 100)/2]$ en moyenne dans la saison au prix de 200 FCFA

Valeur = $125 \times 200 = 25\ 000$ FCFA.

Capacité de production familiale comme activité principale: 750 kg $[(500+1000)/2]$ en moyenne pour la saison

Valeur = $750 \times 200 = 150\ 000$ FCFA

Au niveau des collecteurs

Capacité de mobilisation (100 kg en moyenne) pour un prix de vente de 300 FCFA en moyenne

Valeur = $100 \times 300 = 30\ 000$ FCFA

Charge :

Coût d'approvisionnement : 100 kg à 200 FCFA en moyenne le kg

Valeur = $100 \times 200 = 20\ 000$ FCFA

Coût de la charrette : ce coût est limité car la collecte se fait à petite quantité donc transport à vélo.

Au niveau des groupements

Selon l'hypothèse qu'ils font aussi la collecte, on peut raisonnablement comparer leur niveau de coûts à ceux des collecteurs ordinaires. Toutefois, le coût de transport peut s'élever s'il s'avère que le produit est rassemblé dans les départements puis transporté dans le chef lieu de province ensuite pour la vente. Cependant nous ne disposons pas d'information dans ce sens.

Au stade actuel des connaissances, il est difficile d'établir les comptes de production des agents et de consolider les comptes de la filière gomme arabique dans la région Sahel.

4. CONTRAINTES, GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET PERSPECTIVES

Les contraintes, les goulots d'étranglements et perspectives discutés dans cette section proviennent d'une part des enquêtes auprès des acteurs sur le terrain ; et d'autre part, des analyses faites par les experts que le présent document rapporte.

4.1. Contraintes de la filière exprimées par les acteurs du noyau

L'énoncé et la hiérarchisation des contraintes comme celui des actions pilotes est un choix collectif qui doit être clairement socialisé et s'inscrire dans un processus de concertation qui ne peut se résumer à deux visites.

L'identification des contraintes ici énoncées découle des discussions avec tous les acteurs afin de recueillir non seulement leur avis sur les facteurs qu'ils estiment être structurants mais également sur certains facteurs jugés comme tels par les experts du PADAB. Lors des réunions, il a été frappant de voir que les « problèmes » (le vocable est révélateur !) n'ont été énoncés que par les acteurs de terrain –acteurs dont la représentativité au sein de la filière est du reste discutable- tandis que les acteurs techniques accompagnant le processus et connaissant très bien la filière se mettaient en retrait.

4.1.1. Contraintes au niveau de la cueillette

La question de l'approvisionnement en eau

Lors de la première réunion, les acteurs de terrain ont essentiellement évoqué la contrainte liée à **l'approvisionnement en eau**.

Cela peut être en effet une contrainte au développement des villages, mais cela semble peu spécifique au développement de la filière gomme. Les explications des acteurs étaient du reste confuses. Il ne s'agissait visiblement pas d'un problème d'irrigation de plantations, mais d'approvisionnement en eau des hommes. Les discussions sur le sujet ne permettent pas de conclure à l'heure actuelle que ce facteur constitue un problème spécifique à la gomme.

Il est important de se rappeler que l'exsudation de la gomme est maximale en saison sèche et froide –quand les besoins en eau des cueilleurs ne sont pas très importants. Les besoins en eau doivent être considérés au regard des quantités recueillies et de la brousse parcourue pour ce faire. Si les quantités de gomme récoltées sont importantes, on peut penser qu'un moyen de transport est nécessaire pour ramener la gomme au village et qu'il peut alors être utilisé sur le chemin de l'aller pour transporter l'eau nécessaire aux cueilleurs. Les charrettes ne sont pas si sollicitées pour d'autres tâches à la période d'exsudation de la gomme qu'elles ne peuvent être mobilisées. Nous ne considérons donc *a priori* que l'eau est un problème clef pour la filière gomme.

La question du transport de la gomme ?

Un autre problème également soulevé par les acteurs du terrain est celui du moyen de **transport pour ramener la gomme récoltée au village**.

Dans ce cas aussi, ce facteur ne semble pas être un problème en soit. En effet dans le cas des cueilleurs occasionnels, peu de gomme est recueillie à chaque voyage (entre 1 à 2,5 kg). Ce n'est que dans le cas d'une récolte professionnelle que la charrette est nécessaire, et dans ce cas, on peut penser que l'exploitant en possède une ou peut en louer une sur ce qu'il va gagner de la vente de la gomme. Le transport du lieu de cueillette au village ne nous semble donc pas un problème, de même que celui entre le village et les lieux de regroupement qui est à la charge du collecteur.

En fait, il semble que l'habitude du fonctionnement des projets a pu pousser les acteurs de terrain à une sorte de surenchère de la quémante : après avoir obtenu précédemment des charrettes, les villageois tentent le coup pour avoir un nouveau puits, ou bien de nouvelles charrettes.

La question de l'insécurité foncière

Il semble que **la compétition** s'accroisse **pour l'accès à la ressource** et que, par voie de conséquence, les distances de cueillette augmentent. Cela peut être notamment le cas dans les interfaces villageoises mal ou pas appropriées. Ce problème de raréfaction de la ressource est difficile à appréhender dans la mesure où on ne dispose pas d'information sur les peuplements auxquels ont accès les différents villages impliqués dans la filière gomme. Mais ce problème de raréfaction de la ressource est intimement lié au droit d'accès et d'usage, ainsi qu'au contrôle de ces droits.

Alors que, lors de la réunion de prise de contact, **le foncier des gomméraires** n'apparaissait pas comme un problème, il s'est finalement avéré lors de la restitution qu'il était assez problématique. Comment en effet envisager un investissement dans des gomméraires afin de stimuler la production et de la pérenniser s'il n'y a pas sécurisation foncière et que n'importe quel acteur peut venir cueillir les fruits d'un investissement individuel ou collectif des ayants-droits du village ? La solution n'est pas simple, en termes juridiques (Cf. les discussions de la fin de la restitution) mais aussi en termes d'application de la loi. Mais le problème foncier est important pour pérenniser l'approvisionnement de la filière en gommères.

4.1.2. Contraintes liées à la collecte

Pour ce qui est des collecteurs, aucune contrainte particulière n'a été relevée, ce qui ne signifie pas pour autant qu'une filière organisée en groupements de « producteurs » n'aura pas des problèmes de collecte de la gomme.

4.1.3. Contraintes liées à la commercialisation

Pour ce qui est des commerçants, trois problèmes ont été soulevés lors des réunions. Le premier concerne **la capacité de stockage en magasin** ; le deuxième **l'accès aux crédits** ; le troisième **les relations avec les exportateurs**.

La capacité de stockage ou masse critique de gomme

Parmi ces problèmes, le premier ne nous semble pas être une véritable contrainte. En effet, si le commerce est florissant, les commerçants devraient avoir les moyens de se louer un magasin suffisamment grand pour pouvoir y stocker la gomme d'une campagne. Pour l'instant, le problème de stockage se pose moins par rapport à celui de la quantité minimum nécessaire pour attirer des exportateurs. En effet, les exportateurs ne sont intéressés par des contrats que lorsque les quantités en jeu sont importantes.

Accès au crédit

Pour faire du stock, il faut que les commerçants puissent avoir accès à des crédits de campagne (avec lesquels du reste ils pourront louer un magasin). Il est évident que ce problème ne se pose pas actuellement avec acuité étant donné les quantités en jeu, mais cela pourrait le devenir si la filière venait à accroître sa capacité de production.

L'accès au marché

Enfin, la très faible visibilité que les commerçants ont des exigences du marché international est également un problème dans la mesure où cela limite les investissements dans la filière. Il leur est en effet difficile d'investir dans un produit qu'ils ne sont pas sûrs de vendre.

Cela étant, si la contrainte de la demande en aval et celle du crédit sont levées, il faut être également sûr que l'offre sera là pour répondre à cette demande. Et comme pour l'instant, on a une vision assez floue des peuplements, de la qualité et de la quantité de la gomme qu'ils produisent, il est difficile de se prononcer sur la contrainte principale : demande des exportateurs, ou bien offre des agents amont, les deux « dialoguant » actuellement.

Les organisations paysannes

Positionnées sur plusieurs fonctions dans la filière, les organisations paysannes souffrent des mêmes contraintes mais à des échelles bien sûr différenciées. Il est tout de même nécessaire de souligner ici la nécessité d'amélioration de l'organisation de ces dernières qui pourraient accroître leur capacité de mobilisation sur la gomme.

4.2. Les goulots d'étranglement

4.2.1. L'absence de visibilité sur les besoins du marché international

Avant de considérer ce goulot d'étranglement que représente le prix proposé aux producteurs, deux autres goulots d'étranglement doivent préalablement être levés : il s'agit de celui des accords sur la qualité et la quantité entre les importateurs européens et les exportateurs burkinabé d'une part, puis entre ces derniers et les commerçants de la région du Sahel. Les deux sont évidemment liés et rien ne sera possible si les exportateurs n'ont pas de commande ou pas de quoi l'honorer, ce qui renvoie à la question des besoins du marché international et *in fine* du potentiel gommier du Burkina Faso en général et de la région du Sahel en particulier.

Pour lever ce premier goulot d'étranglement, **une analyse du marché international** doit préciser la place que le Burkina Faso peut prendre dans un marché dominé par les géants Soudanais et Tchadiens. A supposer que la filière au niveau de l'ensemble du pays peut s'organiser pour proposer de la gomme dure très pure (ce qui nécessite une organisation beaucoup plus stricte, avec des tris à tous les échelons, et probablement une **labellisation**), il faut savoir si le Burkina Faso peut s'engager à produire 1 000 t par an, dont 500 pourrait provenir de la région du Sahel.

Il s'avère donc avant tout indispensable de connaître toutes les exigences de ce marché afin de mettre en place une politique nationale de promotion de la gomme de qualité, conforme à la demande internationale du moment. Mais il s'agit également de clarifier le potentiel de peuplement et les espèces existants au Burkina Faso. Par exemple, si le marché international ne s'intéresse qu'à la gomme dure d'A. *senegal* ou à la friable d'A. *seyal*, et que le potentiel du Burkina n'est pas aussi

élevé que le laisse espérer l'inventaire du CNSF de 1996, alors les exportateurs auront du mal à trouver un marché et la filière peinera à s'organiser autour de ce marché mal assuré et un peu chaotique. Ou si ce potentiel existe, mais que les produits proposés sont pleins de débris végétaux et représentent des mélanges d'espèces impossibles à revendre par les exportateurs, alors, il est évident que les exportateurs vont se retourner vers les plus grands producteurs qui savent faire de la qualité.

En revanche, si le potentiel est celui évalué par l'inventaire de 1996 ou si la gomme dure issue des gommiers du genre *Acacia* et sous-genre *Aculeiferum* présente un potentiel économique, alors un marché peut s'organiser dans le pays qui est susceptible d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

En effet si on s'en tient à l'évaluation du CNSF de 1996, on pourrait multiplier par 3 la quantité de gomme produite actuellement au Sahel passant ainsi de 53,4 tonnes à près de 164 tonnes (cf tableau 5). Et ce en restant dans les mêmes conditions de cueillette (c'est-à-dire sans saignée et avec 80% d'arbres improductifs comme souligné par Dione (1996)) mais en améliorant l'accès des collecteurs à la ressource existante et en sécurisant leurs pratiques. En améliorant la production par simple saignée avec des techniques assez rudimentaires et sans apport particulier à la protection de l'arbre, on pourrait passer à plus de 1 000 tonnes de gomme dure rien que pour la région du Sahel (avec toutefois encore des doutes sur la qualité de la gomme dure). Dans un système d'économie de production optimisée, avec un entretien particulier et des méthodes de saignées plus appropriées, on peut faire passer la moyenne de production par arbre à 250 g/an. Dans ces conditions, la production de gomme dure de la région passerait à plus 2 000 tonnes. Autrement dit, hormis les controverses sur les espèces existantes, le potentiel de production existe.

4.2.2. La qualité de la gomme

Le problème de la qualité de la gomme serait lié à plusieurs facteurs tous tributaires de la méconnaissance des acteurs sur les espèces existantes, les normes de qualités, les besoins du marché... Ainsi, l'accroissement de la production pourrait être inutile en l'absence d'acteurs informés sur les exigences du marché international et formés à la production de gomme qui répondent à ses exigences si toutefois les espèces existent. A ce sujet, les propos de monsieur Margollé dont la principale zone de collecte est le Sahel (Ouahigouya, Djibo, Oudalan, Tasmakat) sont édifiants. En effet, il dit avoir un gros problème avec la qualité de la gomme qui lui est présentée. Ce problème serait en particulier –toujours selon ses dires- généré par les intermédiaires qui rassemblent dans un même sac les gommes de natures différentes (dure et friable) et également avec des débris végétaux et minéraux.

L'hégémonie du Soudan sur le marché international tient à cette rigueur et la comparaison entre les prix obtenus par ce pays sur le marché européen par rapport au prix du Burkina Faso sur ce même marché confirme cette thèse. En effet sur 6 ans (2003 à 2008) le Soudan a bénéficié d'un prix moyen de 1000 FCFA (avec un écart moyen de 430 FCFA) alors que le Burkina Faso atteignait à peine 750 FCFA (avec un écart moyen de 270 FCFA).

Cet écart de prix d'achat de la gomme entre le Soudan et le Burkina Faso n'est toutefois pas qu'une question de qualité, mais aussi de quantité. Il est évident que si un exportateur installé à Ouagadougou ne peut remplir qu'un quart de container de gomme de temps en temps, ce produit ne va pas être au centre de son activité, et il ne va pas chercher à stimuler la recherche d'une meilleure qualité, en s'investissant lui-même dans les questions de tris, en formant les acteurs à ces tris, en payant davantage la bonne qualité.

Pour redonner confiance aux importateurs européens, il faut que le Burkina Faso propose une gomme dure irréprochable et pour cela, il faut que toute la filière s'organise à cette fin, avec pourquoi pas une labellisation de terroirs.

4.2.3. La faiblesse des prix

Le nerf de la guerre de la dynamisation de la filière et de l'amélioration des conditions de vie des populations locales est de pouvoir **proposer un prix suffisamment attractif aux cueilleurs**, afin qu'ils puissent passer d'une logique de « cueillette » à une logique de « production » et qu'ils s'inscrivent progressivement dans une gestion durable de la ressource.

Cette analyse rejoint celle du « plan décennal de développement de la gomme arabique au Burkina Faso » (2007) selon laquelle le prix actuel de la gomme n'incite pas les récoltants à intensifier leurs activités. Selon Nakoulma et al. (2004), pour que l'activité de production soit économiquement rentable et durable, le prix d'achat de la gomme au producteur devrait se situer entre 320 et 665 FCFA/kg, en tout cas au dessus de 300 FCFA. Cette fourchette de prix n'est pas hors de portée pour les acteurs de la filière gomme à l'heure actuelle. Ainsi dans les conditions actuelles, le problème du prix peut être résolu si l'organisation des acteurs de la filière et sa visibilité sur l'extérieur permettent d'améliorer la production de gomme c'est-à-dire aussi bien sa capacité productive que la qualité de cette production. Toutefois une bonne organisation ne pourra être possible que dans une logique d'économie de production.

Dans ces conditions, un meilleur prix devient un facteur d'incitation qui doit être proposé aux récoltants qui s'inscrivent dans une logique de production durable. Pour établir cette prime à la production durable, les coopératives tout autant que les agents techniques ont un rôle essentiel à jouer à l'échelle locale. A supposer que dans une commune où les villageois se sont lancés dans des systèmes de production de la gomme, le kilo de celle-ci soit payé 300 FCFA, tandis qu'il est payé à 200 FCFA dans des zones non aménagées, il est évident que cette commune va attirer de la « gomme non durable » des environs, avec la bénédiction des villageois qui y gagneront un bénéfice au passage au simple titre de « coxer » (rente de situation). Ce complément de gomme va accroître leur attractivité pour les commerçants en augmentant leurs stocks. Il y a donc à discuter des contrôles à établir pour payer la « gomme durable » issue d'espaces aménagés au juste prix.

Un moyen de contrôle serait de réaliser une évaluation des potentialités en gomme de l'espace aménagé, évaluation sur laquelle l'ensemble des parties concernées (union, groupement, mairie, agent technique) puissent s'accorder. Si la quantité de gomme de telle qualité qui sort de l'espace aménagé est inférieure à ce potentiel annuel, il n'y a pas de problème. Si en revanche, elle est supérieure à ce potentiel, le groupement doit pouvoir le justifier par des actes de gestion qui permettent d'expliquer cette augmentation (plantation, saignée, etc.). Dans le cas où elle ne peut expliquer ce surplus, son agrément peut lui être retiré.

Ce ne sont là que quelques propositions, qui pourraient conduire à une filière bénéfique aux différents acteurs.

4.2.4. La nécessité d'une rémunération équitable des acteurs de la filière

Travailler sur le prix « juste » signifie aussi que l'argent de la gomme doit revenir en priorité à ceux qui travaillent à sa récolte et investissent dans sa production, plutôt qu'aux intermédiaires de tout ordre qui –abusant parfois de leur position sociale- se contentent de prendre la gomme ici pour la revendre là, sans y ajouter une plus value.

Cela ne signifie pas qu'il faille faire la chasse aux collecteurs. Ces derniers peuvent avoir leur utilité en tant que maillon de la chaîne, passant des informations entre les commerçants et les cueilleurs et contribuant à la fluidité de la filière en transportant la gomme des lieux de production aux lieux de marché. Cette circulation de l'information et de la marchandise doit être rétribuée aussi à son juste prix. Mais il faut cependant veiller avant tout à ce que les acteurs qui récoltent la gomme soient incités à investir dans cette activité de façon positive. Ces récolteurs ne seront disposés à collecter davantage de la gomme de la qualité requise –c'est-à-dire de la gomme dure, sans débris végétaux- et à se lancer dans la « production » que si l'achat de la gomme est assuré à un prix rémunérateur, qui rentre dans une logique de système de production.

Sur ce plan, il convient de s'interroger sur la manière de **garantir ce prix incitatif aux cheilles ouvrières de la filière gomme** –pour l'instant non représentées dans le noyau « gomme »- que sont les enfants, les bergers et les femmes. Si le système reste en l'état actuel et que ces acteurs sont rémunérés, à l'occasion, 150 à 200 FCFA le kilo, certes cet argent est important pour eux, dans la mesure où ils sont pauvres, mais cela ne les incitera pas beaucoup à s'investir pour défendre et améliorer leur outil de production. Si en revanche, ils sont formellement reconnus par les groupements comme des acteurs importants au niveau du système de récolte et de production, alors d'une part leur travail peut être reconnu dans le cadre des aménagements et raisonné en complément avec leurs autres activités, et d'autre part ils peuvent espérer une rémunération plus équitable et stable.

En dehors de ces trois goulots d'étranglement liés entre eux et au potentiel de production des gomméraires en termes de quantité et de qualité (1. contrat entre importateurs et exportateurs burkinabé ; 2. contrat entre exportateurs et commerçants ; et 3. contrat entre commerçants ou union des producteurs et les groupements, qui rétribuent leurs agents au juste prix), on peut noter des goulots d'étranglement de second ordre, qui pourront être assez vite levés si les premiers sont levés.

4.2.5. Les autres goulots d'étranglement

Tout d'abord, à l'échelle locale de la production, il y a un problème d'intégration de l'activité de cueillette de gomme avec les autres activités qui valorisent les formations naturelles. Il est important que l'organisation de la récolte et de la vente par les « récoltants » organisés en groupements se fasse en lien avec des aménagements communaux, intégrant les autres activités qui valorisent bien la savane (élevage, collecte de PFNL). Par exemple, contrairement à ce que l'on a pu entendre lors des discussions que nous avons eues, le berger n'est pas l'ennemi de la gommiculture, il en est l'allié. C'est lui qui passe le plus de temps dans les gomméraires, les connaît le mieux, a du temps pour observer les arbres, leur production et leur exploitation. Il faut trouver un moyen pour légitimer le berger au sein de la filière, et ce moyen peut être des aménagements intégrés de l'espace qui ne concernent pas que la gomme, mais l'ensemble des produits tirés des formations naturelles, du foin, au bois en passant par tous les produits de cueillettes.

Le deuxième goulot d'étranglement de second ordre porte sur les capacités productives en qualité et en quantité. En effet il faudrait **pouvoir réunir des stocks suffisants, avec la qualité requise, et avoir la possibilité d'attendre**, pour attirer les commerçants ou les exportateurs –selon le maillon- et obtenir le meilleur prix. Ce goulot peut être levé par une organisation de la filière en groupements, puis en unions de groupements. Cela peut se faire également par une stabilisation du marché via des contrats entre les maillons. Si ces contrats sont assurés, les groupements doivent mettre tout en œuvre pour pouvoir constituer le stock requis en payant leurs membres au comptant, grâce à une caisse d'avance, et ce afin d'éviter que ces membres ne se tournent vers d'autres collecteurs, nigériens ou autres, mieux disant ou tout simplement proposant de l'argent au moment où le cueilleur en a besoin.

Le troisième goulot d'étranglement de second ordre est lié à l'**accès au crédit des acteurs de la filière**. La difficulté d'accès des commerçants ou des groupements au crédit de campagne, afin de pouvoir payer comptant la gomme proposée par les cueilleurs, producteurs ou collecteurs. En effet, sans crédit de campagne, il n'y a pas de constitution de stock possible, et sans ces stocks il n'y a pas de mise en marché possible. C'est donc un écueil important qui doit être levé, mais qui peut l'être facilement s'il y a contractualisation avec les exportateurs.

Tout tient donc dans le potentiel de la ressource gomme en quantité et en qualité, et la possibilité de passer des contrats en chaîne entre les différents maillons, contrats dont on peut raisonnablement penser qu'ils permettront d'organiser et de stabiliser la filière, au profit des plus marginaux des acteurs.

4.3. Propositions d'axes d'intervention

4.3.1. Propositions d'ordre général

Les goulots d'étranglement identifiés n'appellent pas d'action pilote en tant que telle, sauf de considérer que les aménagements intégrés ou les contrats de fidélisation entre maillons de la filière sont des actions pilotes. Tout ce qui est proposé ici a déjà été testé ailleurs dans la région du Sahel, mais il faudra faire preuve de souplesse et d'inventivité pour adapter ces actions au contexte local de la filière gomme.

En revanche, il est indispensable de mieux connaître et de s'accorder sur le potentiel de production de la région, en quantité et en qualité, et les possibilités d'écoulement de la gomme récoltée. Ce sont deux préalables indispensables, pour pouvoir engager des discussions entre maillons de la filière. Pour l'instant, on n'a pas une vision suffisamment claire de ses deux bouts de la chaîne, ni la bibliographie consultée ni les informations obtenues lors de la présente expertise n'ayant permis de préciser cette vision.

Ces préalables posés, deux types d'actions concomitantes sont proposées au noyau « gomme » :

- des actions « pilotes », qui ne sont pas des tests, mais des actions leviers ;
- des études d'approfondissement thématique.

Il est cependant important de noter que le Burkina Faso est membre du NGARA (en français : Réseau pour les Gommés et Résines Naturelles en Afrique) et à ce titre est bénéficiaire du "Projet Opération Acacia " (POA), financé sur le Fonds Spécial Italien pour la Sécurité Alimentaire et géré par la FAO, dont le plan décennal de développement de la gomme au Burkina Faso est une des émanations.

Le POA est la phase préparatoire d'un programme de 10 ans à l'assistance aux pays producteurs dans le cadre du NGARA (<http://www.ngara.org/french/poa.html>). L'objectif du Projet Opération Acacia est de contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire, et à la lutte contre la pauvreté et la désertification par la promotion et l'intégration de gommés et résines dans les économies rurales en Afrique et est composé de trois éléments distincts et complémentaires:

- le développement d'actions pilotes dans 6 pays producteurs ;
- la préparation d'un plan de 10 ans pour les pays associés ;
- une assistance à la coopération régionale dans le cadre de NGARA et autres pays associés ou d'autres réseaux intéressés.

Outre des actions pilotes concernant le labour mécanique par charrue spécialisée Treno et Delphino et la plantation de gommiers, le POA est en voie de consolidation du programme à long terme (10

ans) (Cf atelier NGARA qui s'est tenu à Ouagadougou le 31 juillet 2008). Ce programme a été élaboré sur la base de consultation à la fois au niveau national et régional impliquant AGRFOR (consultants internationaux qui ont été contractés par la FAO).

4.3.2. Quelques pistes pour « action pilotes »

4.3.2.1. Au niveau régional

A l'échelle régionale, les actions doivent être portées par les partenaires régionaux des services techniques, de la chambre d'agriculture et ce qui serait une « union régionale des groupements de gommiculteurs » (dont la définition des rôles et des responsabilités ainsi que des modalités de fonctionnement peut-être considérée comme une action en tant que telle).

Surtout, elles doivent s'inscrire pleinement dans le plan décennal de développement de la filière gomme, même si celui-ci ne détaille pas les actions à l'échelle régionale.

- Améliorer la connaissance des marchés par les acteurs (y compris les services d'appui et les exportateurs). La première des actions, on l'a dit, est de renforcer les connaissances mutuelles sur les potentialités de production et leurs débouchés commerciaux. Il ne sert à rien de mobiliser des acteurs autour d'une ressource qui n'a pas de marché bien établi, sous peine de les décourager et de créer de la frustration. Tant que le marché est de petite taille, et ne concerne que des cueillettes opportunistes, cela ne pose pas trop de problème, même si une mauvaise qualité de la gomme est rédhibitoire. Mais si on veut passer de la cueillette à la production de gomme, il est indispensable d'acquérir quelques certitudes sur les possibilités de développement de la filière. Les potentialités de la région doivent être discutées, notamment avec le CNSF qui a réalisé des inventaires, et les possibilités de commercialisation doivent être discutées notamment avec les exportateurs. Le noyau « gomme » est central pour ce renforcement des connaissances mutuelles. Dans le détail, les actions suivantes pourront être menées :
 - * Acquisition et diffusion d'informations sur les marchés internationaux et sur la place que pourrait occuper le Burkina Faso en général et la région du Sahel en particulier dans ces marchés ;
 - * Accompagnement des acteurs dans la prospection de marchés et des normes liées auprès des acheteurs sous-régionaux et internationaux : quantités et qualité requises pour établir un contrat sécurisant les deux parties ;
 - * Voyages d'étude et échanges d'expériences.
- Il est souhaitable en particulier que l'appui apporté aux exportateurs puisse bénéficier aussi aux présidents de groupements et aux commerçants et que cet appui puisse être l'occasion d'un renforcement des connaissances mutuelles. Concomitamment à cette action d'approfondissement et de partage des connaissances entre les acteurs, deux autres actions de niveau régional peuvent être menées par le noyau :
 - * Appuyer la finalisation du plan d'action régional. Les acteurs qui doivent porter ce plan sont les partenaires régionaux des services techniques, de la chambre et ce qui serait une « union régionale des groupements de gommiculteurs » ;
 - * Appuyer à la structuration de la filière (notamment appui à la constitution d'une interprofession régionale, mieux à même de répondre aux exigences du marché et du renouvellement de la ressource).

Pour mémoire, l'appui à la structuration de la filière gomme arabique a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'actions que le plan décennal de développement de la filière gomme arabique au Burkina recense :

- une tentative d'organisation du commerce de la gomme en 1978-1979 dans le cadre d'un projet «gomme arabique». L'ambition de l'ONAC était d'organiser la collecte, l'achat et l'exportation de la gomme arabique par l'entremise de la Caisse de Stabilisation des Produits Agricoles ;
- un projet de création en 1981 de la «Société d'Exploitation des Gommages de Haute Volta» (SODEGOM/HV). L'objectif était d'organiser à travers toute l'étendue du territoire national, la collecte, le tri et la commercialisation de tous les produits gommifères et résineux ;
- l'organisation des acteurs de la production et de la commercialisation de la gomme arabique en 1996, à la suite à l'adoption en 1995 par le gouvernement d'une politique forestière basée sur la valorisation des ressources forestières en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et de la campagne de promotion de la gomme arabique, principalement soutenue par l'Union Européenne et lancée en 1996. Il s'agissait de renforcer les capacités techniques des cadres forestiers et des producteurs de gomme, d'évaluer le potentiel physique du pays en Acacias gommiers et de produire des plants pour la réalisation de plantations de gommiers ;
- des projets / programmes d'appui à la gomme arabique, parmi lesquels peuvent être cités : le PDA/GTZ dans la région de l'Est, et le projet FAO GTFS/RAF/387/ITA/Opération Acacia ;
- l'adoption d'un arrêté interministériel portant création d'un comité national de coordination pour le développement de la filière des gommages et résines au Burkina Faso.

Pour l'instant, ces actions de structuration de la filière ont eu peu d'impact sur le marché de la gomme, dans la mesure où le marché est peu développé, peut-être en partie du fait –mais c'est un point à discuter avec la Recherche et les services forestiers- de la faiblesse du potentiel en ressource.

La mise en place de l'interprofession, - définie comme un dispositif de coordination verticale des échanges entre catégories d'acteurs au sein d'une filière et avec le reste de l'économie,- est de ce fait peu avancée. Parmi les fonctions que pourraient jouer l'interprofession et que liste le « plan décennal de développement de la filière gomme au Burkina Faso » (2007), on peut relever en particulier :

- la connaissance et l'adaptation de l'offre à la demande par le partage de l'information stratégique : la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur la filière ;
- le renforcement des capacités des membres de l'interprofession pour garantir la qualité de la gomme arabique.

On peut penser que l'établissement d'accords de partenariat ainsi que la structuration des prix se fera par le marché, et qu'il n'est pas forcément du ressort de l'interprofession que d'intervenir sur ces points, par exemple en fixant les prix, sauf si ces prix ont vocation de stimuler la qualité internationale requise et de décourager le tout-venant.

4.3.2.2. Au niveau local

Outre ces actions régionales, des actions plus locales peuvent être entreprises :

- Appuyer l'élaboration de plans d'aménagement de l'espace communal permettant d'articuler une collecte commerciale du gommier, et ses exigences de régénération, avec les autres activités sylvo-pastorales, notamment l'élevage.
- Renforcer les capacités des collectivités territoriales pour permettre de mettre en place des mesures visant à mener des actions concertées et sécurisées. Il s'agit :
 - * De plans d'aménagements multi-objectifs pour lesquels il faut trouver une forme de sécurisation des droits d'accès et d'usage adaptés aux activités de toutes les parties prenantes ;
 - * Du classement *éventuel* des forêts au nom de la collectivité, puis concession de la gestion de la forêt à des groupements ou coopératives qui ne peuvent être exclusivement construites sur la gomme, dans la mesure où l'aménagement de l'espace classé aura de multi-objectifs de production et de conservation ;
 - * D'autres formes de sécurisation, si ce classement s'avère long et délicat ou tout simplement s'il s'inscrit dans des temporalités autre que celle du PADAB II, telles que les conventions locales ou les concessions (sur le modèle des concessions de chasse) sont à négocier et à entreprendre ;
 - * L'établissement d'un cahier des charges défini par le commerçant et les collecteurs ou les groupements, accompagné d'un refus de paiement en cas de non respect des normes notamment de qualité.
- Appuyer la «gommiculture» au travers des groupements :
 - * plantations, assistées par les groupements ou par les unions de groupements, avec des primes internes par arbre planté et épargné jusqu'à avoir atteint l'âge d'exploitabilité. Les espèces à planter doivent être également en phase avec les besoins des marchés ;
 - * accompagnement de l'entretien des gommiers et de leur saignée afin d'accroître la productivité et la qualité de la gomme dure.
- Pour les acteurs qui ont en charge d'acheter la gomme au fur et à mesure pour constituer des stocks dans un but de pouvoir le transporter pour ensuite l'exporter (c'est-à-dire tant les exportateurs que les unions de groupements ou les commerçants). Il est nécessaire de **développer de produits financiers adaptés en concertation avec les IMF**, avec paiement de la gomme aux collecteurs immédiatement au moment de l'enlèvement.
- Appuyer l'établissement de contacts commerciaux entre les exportateurs (réunis en association) et les importateurs.

4.3.3. Quelques pistes pour des « études d'approfondissement »

Le besoin d'approfondissement essentiel a déjà été défini en préalable à toutes les actions : il s'agit de s'accorder sur les potentialités de la région de production de gommes de différentes qualités et sur les possibilités de pérennisation de leur écoulement. Il est en effet difficile d'imaginer lancer une filière basée sur la qualité, et éventuellement sur la labellisation et le commerce équitable, si on n'est pas sûr du produit.

Les études d'approfondissement proposées ci-après sont de second ordre, même s'il est essentiel de savoir à qui profite l'argent de la gomme et comment faire pour qu'il atteigne au mieux sa cible, c'est à dire les populations qui en ont le plus besoin pour améliorer leurs conditions de vie.

a) Efficacité de « l'argent de la gomme » dans l'amélioration des conditions de vie

Le projet porté par le CIFOR avec VDS comme opérateur local a réalisé un suivi quotidien de l'économie d'une cinquantaine de ménages. Cette action de recherche devrait permettre de mieux cerner à la destination de l'argent de la gomme et en complément de quelles autres sources de revenus il vient. Si cet argent ne revient pas aux acteurs marginaux et insécurisés de la filière qui ont pourtant récolté la gomme, il faut s'interroger sur les possibilités de davantage intégrer ces acteurs à la filière et leur permettre de garder cet argent pour leurs propres besoins.

b) Association gomme / élevage

Cette association n'est probablement pas évitable et il convient de discuter de ces meilleures formes, pour ne pas arriver à des situations conflictuelles, et d'autant plus violentes qu'il y a de l'argent en jeu.

Encore une fois, ni les troupeaux, ni les bergers ne sont *a priori* les ennemis des gommiers, même si une bonne régénération du gommier nécessite une forte protection des jeunes plants dans la mesure où le gommier est très appétant.

Au contraire, le gommier est l'ami du berger (argent de la gomme), des troupeaux (fourrage) et des sols (restauration) ; et il y a tout lieu de penser que si les bergers sont formellement associés à l'aménagement et en sont des bénéficiaires, ils participeront positivement à la filière.

En terme de fourrage notamment, le gommier est une espèce stratégique pour le pasteur dans la mesure où les parties appréciées (feuilles, gousses et fruits) sont disponibles à des périodes critiques pour l'élevage sahélien : avril à juin pour les feuilles (fourrage 6,8-7,5 MS/Kg de MS avec 10-13 % de PD et 0,12-0,15 % de phosphore), novembre à février pour les gousses et fruits (fourrage 4-5 MK/Kg de MS 20 % de PB et 15 % de PD et 0,12-0,14 % de phosphore). En mai-juin - époque du débourrement-, les feuilles gorgées de sève rendent les graminées, alors totalement déshydratées, plus facilement assimilables. (Dione, 1986)

La quantité de matière verte (feuilles et jeunes pousses), consommées par les animaux est estimée à 7 kg/arbre/an équivalents de 1.3 UF/arbre soit 260 UF/ha à la densité de 200 arbres/ha.

Des rendements de 300 et 1 500 kg à l'hectare, respectivement en graines et fanes, peuvent être obtenus.

Ces données montrent que la valeur fourragère est excellente et que le gommier peut être utilement intégré dans des aménagements sylvo-pastoraux. Il reste à discuter les formes d'association qui renvoient à des questions d'aménagement de l'espace, mais aussi de gestion des troupeaux. La Coopération Luxembourgeoise qui souhaite investir sur ce champ pourrait devenir un interlocuteur privilégié du PADAB II.

CONCLUSION

La filière gomme arabique revêt des enjeux importants tant pour la région du Sahel que pour le Burkina Faso pour ce qui concerne les populations vulnérables et en particulier les femmes. En effet elle participe à la lutte contre la pauvreté par la distribution de revenus supplémentaires (environ 16 millions de FCFA distribués dans la filière dans la région Sahel si on en croit la Direction Régionale de l'Environnement, ce qui est peut-être un peu surestimé, mais au moins de l'ordre de 5 à 10 millions de FCFA). Par ailleurs, l'acacia participe à la lutte contre la désertification et constitue de ce fait un atout majeur pour la région du Sahel, ceci parce que d'une part l'acacia protège et enrichit les sols mais aussi parce qu'il participe à mettre du fourrage à la disposition des animaux.

Les études montrent aujourd'hui une augmentation du marché mondial de la gomme arabique qui serait passé de 32 000 tonnes en 1991 à 45 000 tonnes en 2001 et un nouvel engouement vers la gomme friable jadis négligé (Mallet et al., 2002), même si le marché international est susceptible de se modifier du fait d'une utilisation accrue des produits de substitution de la gomme. Dans une lettre ouverte le vendredi 25 mars 2005 adressée à leur ministre de tutelle, les producteurs Burkinabé de gomme arabique estimaient que la demande extérieure qui leur était adressée cette année-là était de 650 tonnes, mais qu'ils étaient dans l'incapacité de satisfaire cette demande en raison de l'inorganisation de la filière. Cet état du marché laisse apparaître les capacités de développement possibles de la filière. Elle pourrait ainsi contribuer de façon plus importante à la lutte contre la pauvreté si elle parvenait à s'améliorer. Cette amélioration passe nécessairement par la conversion de l'économie de cueillette en une économie de production avec une stabilisation des cours et une meilleure répartition des revenus aux acteurs de la filière, mais avant toute chose, par une exigence de qualité à tous les échelons de la filière.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Bellouard, P. (1949) La gomme arabique en A.O.F., in Bois et Forêts des Tropiques, n°9, pp 3-18.
- Bernard MALLET, François BESSE, Denis GAUTIER, Didier MULLER, Ngoulou BOUBA, Clement NJITI, **2002** : « Quelles perspectives pour les gommiers en zone de savanes d'Afrique centrale ? » , mai 2002, Maroua, Cameroun. N°Djamena, Tchad, Prasac, 12 p.
- Bournoville (1998) La filière gomme arabique au Burkina Faso. AFVP, Ouagadougou. 22p.
- Diallo A et Yoda L (2001). Sélection et localisation de peuplements naturels de *Acacia senegal* Del.
- Dione M (1986) Actions de recherche et de développement sur le gommier et la gomme arabique au Sénégal. Bilan, contraintes, perspectives. Mémoire de confirmation ISRAIDRPF. Direction des Recherches sur les Productions Forestières, Dakar, 93 p.
- Dione M (1996) Recherche expérimentale sur le gommier *Acacia senegal* dans le Ferlo sénégalais. Thèse de doctorat, Université Paul Sabatier, Toulouse, 150p.
- Djiré O, Ntema PK, Zgoulli S, Diawara B, Thonard P, Kambou S, Wathelet B et Paquot M (2000). Caractérisation physico-chimique de gommages végétales exsudées par quelques acacias au Burkina Faso. Science et Technique, revue burkinabé de la recherche. Vol. n° 2, juillet - décembre 2002 ISSN 1011 – 6028 ; pp 37-48.
- Fagg CW et Allison GE (2004). *Acacia senegal* and the gum arabic trade. Oxford Forestry Institute. Tropical Forestry Papers 42 : 1-39.
- Hindatou A (2001). Les déterminants de l'intensification de la production de gomme arabique au Burkina Faso : cas des producteurs de la province du Yagha. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'études approfondies (DEA) en Economie dans le cadre du Programme de Troisième Cycle Inter-universitaire. UFR/SEG – UO et CNRST. 54p.
- Jean-Jean H, Sacave G, Pain-Ocet M, Fauvet N, Bertrand A (1990). Inventaire des acacias gommiers dans le Gourma. CTFT / Ministère de l'environnement et de l'élevage de la République du Mali. 33 p + annexes et cartes.
- Lettre ouverte des producteurs de Gomme Arabique au ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, Vendredi 25 mars 2005.
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2005). Bilan annuel de la campagne nationale de reforestation 2005. Direction des Forêts. 28p.
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2004) Arrêté conjoint N° 2004 – 013 / MECV/MAHRH/MRA portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de pilotage du projet GTFS/RAF/387/ITA « Opération Acacia – Appui à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et la dégradation du sol dans les pays producteurs de gommages et résines ».
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2004). Arrêté conjoint N° 2004 – 014 / MECV/MAHRH/MRA/MEDEV portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National de Coordination pour le développement de la filière des gommages et résines au Burkina Faso.

Muller D et Okoro C (2004) Production and marketing of Gum Arabic. NGARA Publication Series 2. 81 p.

Nakoulma, P., Nikiéma, N., Toé J. J., et Yaméogo Adama (2004). Evaluation du coût de la gomme arabique. Projet FAO GTFS/RAF/387/ITA. Direction de la Foresterie Rurale. 28pp.

Nikiéma A, Poda D et Ouédraogo M (1997). Inventaire et cartographie de peuplements naturels de *Acacia senegal* (L.) Willd. Au Burkina Faso. Rapport technique n°23. ISSN 1018 – 7065, CNSF et Projet 7 ACP BKF/031. 29pp.

Poda N (1987). Prospection des peuplements naturels de : *Acacia senegal*, *Acacia nilotica* var. *adansonii*, *Acacia nilotica* var *tomentosa*. Mémoire de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur des techniques du développement rural, option Eaux et Forêts.

Rapport Technique n° 35, CNSF. 19p.

Rossi X (2005). La redynamisation de la filière gomme arabique au Niger : un exemple d'initiative privée. Bois et Forêts des tropiques, n°283 (1) : 25-32.